



Assemblée générale

Distr. générale
24 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport indique les ajustements à apporter aux crédits ouverts pour tenir compte des variations des paramètres du calcul initial, des dépenses imprévues et extraordinaires et des nouveaux mandats qu'il y a eu lieu d'examiner dans le cadre du présent rapport selon les arrangements approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session.

Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5 148,6 millions de dollars, soit 10,3 millions de dollars de moins que les crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/244 A, 64/260 et 64/288. Aux chapitres des recettes, les montants prévus s'élèvent à 580,6 millions de dollars, soit une augmentation de 26,2 millions de dollars. Par conséquent, le montant net des crédits nécessaires s'élève à 4 568,0 millions de dollars, soit une diminution de 36,5 millions de dollars.



I. Introduction

1. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, qui est présenté pendant la première année de l'exercice biennal, a principalement pour objet de faire apparaître les ajustements requis par suite des fluctuations des taux d'inflation et des taux de change, ainsi que les modifications apportées aux coûts standard utilisés pour calculer le montant initial des crédits à ouvrir. Ce rapport est établi comme suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹ que l'Assemblée générale a faite sienne à sa trente-deuxième session (résolution 32/211).

2. On a également tenu compte des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité après l'adoption du budget-programme, des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à la deuxième année de l'exercice biennal ainsi que des décisions des organes délibérants qu'il y a lieu d'examiner dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget-programme.

3. Les chiffres à partir desquels le montant net en diminution, soit 4 568,0 millions de dollars, a été calculé sont récapitulés ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initial des crédits ouverts^a</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Augmentation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Dépenses	5 158 961,2	5 148 633,3	(10 327,9)	(0,2)
Recettes	554 435,4	580 628,2	26 192,8	4,7
Montants nets	4 604 525,8	4 568 005,1	(36 520,7)	(0,8)

^a Voir résolutions 64/244 A et B, 64/260 et 64/288.

4. On trouvera ci-après, dans les sections C à F du chapitre II, l'explication des modifications des hypothèses de coût prises en compte aux fins du calcul du montant initial des crédits ouverts. Les tableaux et annexes ci-après indiquent non seulement ces hypothèses de coût, mais aussi les révisions proposées pour l'exercice biennal 2010-2011 et leurs incidences, par chapitre du budget, par lieu d'affectation et par principal objet de dépense :

a) Tableau 1 : taux de change et d'inflation utilisés pour déterminer le montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, et taux proposés dans le présent rapport;

b) Tableau 2 : informations sur les coefficients d'ajustement ayant servi à déterminer les traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir, les coefficients effectifs fixés pour l'année 2010 par la Commission de la fonction publique internationale et les taux révisés proposés pour 2011;

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8 et rectificatif (A/32/8 et Corr.1, par. 14)*.

c) Tableau 3 : taux de change (par rapport au dollar des États-Unis) effectivement utilisés pour les opérations de l'ONU dans les différents lieux d'affectation durant les 10 premiers mois de 2010;

d) Tableau 4 : données sur les ajustements au coût de la vie retenus pour déterminer le montant initial des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 2010-2011 en ce qui concerne les traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées, les ajustements effectivement opérés en 2010 et les prévisions révisées pour 2011;

e) Annexe I.A : modifications prévues des estimations budgétaires par chapitre : ventilation par facteur de variation;

f) Annexe I.B : modifications prévues des estimations budgétaires par lieu d'affectation : ventilation par facteur de variation;

g) Annexe II : montant estimatif des augmentations ou des diminutions des crédits requis, par chapitre du budget et par principal objet de dépense;

h) Annexe III : montant estimatif des augmentations ou des diminutions des crédits requis pour les activités financées en commun et les mesures de sécurité interorganisations, ventilées par facteur de variation;

i) Annexe IV : état au 30 septembre 2010 des dépenses engagées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011;

j) Annexe V : réponses reçues au questionnaire sur les mécanismes employés par les organismes des Nations Unies pour se prémunir contre les effets des fluctuations des taux de change et de l'inflation et pour les atténuer.

II. Chapitres des dépenses

5. L'évolution des variables mentionnées ci-dessus devrait entraîner une diminution de 10 327 900 dollars du montant des dépenses et porter celles-ci à 5 148 633 300 dollars pour l'exercice biennal. Ces chiffres se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédits initialement ouverts	5 156 029,1	Résolution 64/244 A de l'Assemblée générale
Crédits additionnels	2 932,1	Résolutions 64/260 et 64/288 de l'Assemblée générale
Budget-programme :	5 158 961,2	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	6 911,2	Dépenses concernant la paix et la sécurité, la Cour internationale de Justice et les mesures de sécurité interorganisations, conformément à la résolution 64/246
b) Décisions des organes directeurs :		Résolution 64/245 de l'Assemblée générale
Siège intégré pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), à Bagdad	5 000,0	
c) Modifications des hypothèses budgétaires		
Modification des taux de change	29 301,1	Sur la base des taux de change utilisés pour les opérations de l'ONU

Modification des hypothèses concernant l'inflation	(24 305,4)	Sur la base des indices des prix à la consommation, des coefficients d'ajustement promulgués et des ajustements au coût de la vie effectifs
Ajustement des coûts salariaux standard	(27 234,8)	Sur la base des montants effectifs/des traitements effectivement versés, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel
Taux de vacance de postes	–	
Montant total révisé	5 148 633,3	

6. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a établi, ou doit bientôt établir, des prévisions de dépenses révisées et des états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution examinés par les grandes commissions. Les montants correspondants font l'objet d'autres documents que celui-ci mais ils seront révisés de manière à tenir compte des paramètres budgétaires que l'Assemblée générale approuvera lors de l'examen du présent rapport; sous réserve des décisions de l'Assemblée, ils auront un effet sur le niveau général des crédits révisés. Au moment de la rédaction du présent rapport, les montants proposés dans ces documents s'élèvent à 35 681 610 dollars environ et concernent les prévisions révisées au titre de divers chapitres et les incidences sur le budget-programme afférentes au Conseil des droits de l'homme, comme indiqué ci-après :

a) Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 concernant le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (A/64/763) (2 482 600 dollars);

b) Nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité et prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 5, Opérations de maintien de la paix, en vue du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/65/320 et Corr.1) (3 181 100 dollars);

c) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa quinzième session (A/65/333/Add.1) (2 469 000 dollars);

d) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/65/373 et Corr.1) (7 627 500 dollars);

e) Prévisions révisées concernant la section 23, Droits de l'homme, du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, résultant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées (A/65/400) (319 700 dollars);

f) État de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/65/491) (1 280 300 dollars);

g) Prévisions révisées suite à l'augmentation du nombre de membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en application de l'article 5 du Protocole facultatif (A/65/500) (2 331 500 dollars);

h) Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) (A/65/531) (430 100 dollars);

i) Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (A/65/570) (15 559 810 dollars).

7. En outre, il est prévu qu'un certain nombre de rapports qui restent à présenter à l'Assemblée générale donneront lieu à des prévisions révisées et/ou à des états des incidences sur le budget-programme, à savoir, entre autres, la tenue de trois manifestations de haut niveau pendant la soixante-sixième session en 2011. Les missions politiques spéciales sont présentées et examinées séparément dans les documents A/65/328 et A/65/328/Add.1 à 5.

A. Dépenses imprévues et extraordinaires (augmentation : 6 911 200 dollars)

8. Par sa résolution 64/246, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter pour l'exercice biennal 2010-2011, des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, étant entendu que cet assentiment ne serait pas nécessaire pour des engagements inférieurs à 8 millions de dollars par an dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, ni pour les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aurait attesté qu'ils ont trait aux dépenses visées à l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution, ni pour les engagements, d'un montant total ne dépassant pas 1 million de dollars, dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils ont trait à des mesures de sécurité.

9. Des engagements d'un montant de 6 911 200 dollars ont été contractés en vertu de cette résolution, à savoir :

a) Des engagements dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité (6 501 200 dollars);

b) Des engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues de la Cour (410 000 dollars).

10. Ces dépenses, qui concernent les chapitres 1, 3, 5, 7 et 23 du budget-programme sont indiquées ci-après.

1. Maintien de la paix et de la sécurité (6 501 200 dollars)

(En dollars des États-Unis)

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble

Envoyé spécial du Secrétaire général en République populaire démocratique de Corée	65 000
--	--------

Total partiel	65 000
----------------------	---------------

Chapitre 3. Affaires politiques

Représentant personnel du Secrétaire général pour la question du différend frontalier entre le Guyana et le Venezuela	108 400
---	---------

Commission d'enquête sur l'incident de la flottille du 31 mai 2010	1 498 400
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'assistance au Pakistan	106 300
Total partiel	1 713 100
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	
Représentant spécial du Secrétaire général aux pourparlers internationaux de Genève et au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention	2 079 800
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	1 438 500
Total partiel	3 518 300
Chapitre 23. Droits de l'homme	
Groupe d'experts sur Sri Lanka	1 204 800
Total partiel	1 204 800
Total, maintien de la paix et de la sécurité	6 501 200

2. Dépenses imprévues de la Cour internationale de Justice (410 000 dollars)

Chapitre 7. Cour internationale de Justice (410 000 dollars)

11. En application du sous-alinéa i) de l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 64/246 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2010-2011 et conformément au Statut de la Cour internationale de Justice, des dépenses additionnelles ont été engagées en 2010 pour couvrir les pensions et les frais de voyage et de déménagement des juges qui partent à la retraite et les indemnités d'installation des nouveaux juges (Statut de la Cour internationale de Justice, paragraphe 7 de l'article 32) et se montent à 410 000 dollars.

(En dollars des États-Unis)

Paiement des pensions et des frais de voyage et de déménagement des juges qui partent à la retraite et des indemnités d'installation des nouveaux juges en 2010-2011	410 000
Total	410 000

B. Décisions des organes directeurs

1. Siège intégré pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (5 millions de dollars)

12. On se souviendra que, dans sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a autorisé la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à engager en 2009 des dépenses se chiffrant à 5 millions de dollars pour entreprendre les études techniques préalables à la construction d'un siège intégré à Bagdad. Le Secrétaire général, dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/64/349/Add.5), a

indiqué que les crédits approuvés ne seront pas utilisés au cours de l'exercice actuel en raison de retards dans le projet et a proposé d'autoriser un engagement de dépenses pour un montant identique au titre de l'exercice biennal 2010-2011. Par la suite, l'Assemblée générale, à la section VI de sa résolution 64/245, a souscrit à la recommandation figurant au paragraphe 180 du rapport du Comité consultatif (A/64/7/Add.13), tendant à ce que l'Assemblée générale approuve des engagements de dépenses à hauteur de 5 millions de dollars pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, au titre du chapitre 33, travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien, pour l'exercice biennal 2010-2011.

13. Comme indiqué à la section V du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.5) pour 2010, un directeur de projet (P-5) a été recruté pour le Bureau du Chef de l'appui à la Mission avec pour tâche de gérer le projet de construction du complexe intégré. Le 1^{er} mars 2010, un marché a été adjugé à un cabinet d'architectes pour les phases de conception-développement et de construction. Pour compléter les travaux du Groupe consultatif de haut niveau, présidé par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et composé des Secrétaires généraux adjoints à la sûreté et à la sécurité et à l'appui aux missions, du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, du Contrôleur, du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui du Département de la gestion et du Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, qui avait été créé comme suite aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale quant à un contrôle et à une gestion efficaces, un groupe de travail a été mis en place qui fait pendant au Groupe consultatif. Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois pour discuter de la conception du projet, du calendrier d'exécution, des questions juridiques touchant le droit de propriété sur le terrain en Iraq et des questions relatives à la passation de marchés. En raison de problèmes d'exécution imputables à l'adjudicataire, la phase de conception accuse un retard qui s'est directement répercuté sur la procédure de conception-appel à la concurrence-exécution. Depuis le 19 juillet 2010, l'adjudicataire est considéré comme défaillant. La Division des achats négocie actuellement avec le cabinet d'architectes-conseils concerné et s'emploie à prendre des mesures correctives qui permettraient d'aller de l'avant dans la phase de conception.

14. En sus de la construction du complexe intégré des Nations Unies, la Mission examine d'autres possibilités. On étudie actuellement la marche à suivre et des prévisions financières globales détaillées et actualisées concernant la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad ou une autre option seront présentées à l'Assemblée générale durant la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session, pour qu'elle les examine.

15. En conséquence, le Secrétaire général demande l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 5 millions de dollars, sachant que des dépenses d'un même montant avaient été autorisées mais non engagées.

2. Projet de progiciel de gestion

Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (12 416 300 dollars)

16. On se rappellera qu'au paragraphe 4 de la section II de sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a décidé de remplacer le Système intégré de gestion (SIG) par un progiciel de gestion intégré de la prochaine génération ou un autre système comparable, le SIG approchant rapidement de la fin de sa durée de vie utile et les

frais de maintenance et d'appui correspondants étant devenus disproportionnés par rapport aux avantages que le personnel et la direction attendaient du système.

17. Après avoir examiné le premier rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/64/380) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette question (A/64/7/Add.9), l'Assemblée générale, par sa résolution 64/243, a accepté, entre autres, d'affecter au progiciel de gestion intégré un montant de 24 192 200 dollars, qui sera financé au moyen du budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011, dont 11 775 900 dollars inscrits au chapitre 28A, et autorisé le Secrétaire général à engager des sommes atteignant 12 416 300 dollars.

18. Comme suite à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, le deuxième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/65/389) a été présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Lors de l'établissement de ce rapport, il était prévu qu'il serait nécessaire d'ouvrir un crédit de 12 416 300 dollars, montant dont l'Assemblée générale a déjà autorisé l'engagement dans sa résolution 64/243. Toutefois, sur la base de données actualisées concernant les dépenses, il est proposé de continuer à suivre l'évolution du projet et de rendre compte des dépenses engagées en vertu de cette autorisation dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2010-2011.

C. Fluctuations des taux de change (augmentation : 29 301 100 dollars)

19. Pour la réévaluation des coûts, on peut se fonder soit sur la moyenne des taux de change opérationnels appliqués depuis le début de l'exercice biennal (méthode de la moyenne), soit sur le taux de change en vigueur au moment de la réévaluation (taux de change le plus récent). On se souviendra que, dans son rapport sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible². Le Secrétaire général avait toutefois indiqué qu'il n'était pas souhaitable de déterminer à l'avance s'il fallait utiliser la méthode consistant à établir une moyenne ou celle consistant à se fonder sur le dernier taux de change disponible pour la formulation du budget et la réévaluation des coûts, et qu'il faudrait en décider au moment de chaque réévaluation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui a estimé que le Secrétaire général devrait utiliser les taux de change qui permettraient l'estimation la plus basse³. Dans le présent rapport sur l'exécution du budget, on a utilisé les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU de janvier à octobre 2010 et le taux appliqué en octobre pour les opérations à réaliser en novembre et décembre 2010. Pour 2011, on a appliqué le taux d'octobre (taux de change le plus récent) pour Addis-Abeba, Nairobi et Mexico et les taux de change opérationnels moyens enregistrés jusqu'à présent au cours de l'exercice biennal (méthode de la moyenne) pour tous les autres

² Ibid., cinquante et unième session, Supplément n° 5 (A/51/5), vol. I et rectificatif (A/51/5/Corr.1), chap. II, par. 110.

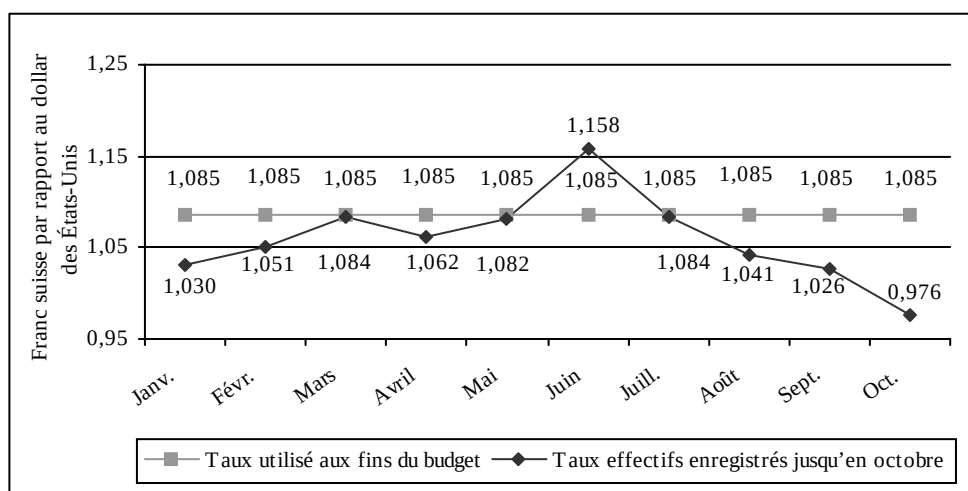
³ Ibid., Supplément n° 7 (A/51/7/Add.1 à 9), document A/51/7/Add.6, par. 5.

lieux d'affectation, de manière à obtenir l'estimation la plus basse pour chaque lieu d'affectation en ce qui concerne les ressources nécessaires en monnaie locale. Les ajustements à opérer en fonction des taux effectivement appliqués en 2011 figureront dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

20. L'augmentation nette de 29,3 millions de dollars tient à ce que, d'une manière générale, le dollar des États-Unis s'est affaibli par rapport à un certain nombre de monnaies depuis le début de l'année, si l'on compare les taux opérationnels appliqués à ceux utilisés pour le calcul des ouvertures de crédit initiales. Dans le cas du franc suisse, le taux moyen pour 2010, calculé sur la base des taux de change effectivement enregistrés entre janvier et octobre, a été de 1,046 franc suisse pour 1 dollar, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédit initiale était de 1,085 franc suisse pour 1 dollar. Pour 2011, le taux moyen de 1,046 a été utilisé aux fins du présent rapport sur l'exécution du budget. Cette modification a entraîné une augmentation des ressources nécessaires de 36,7 millions de dollars. Le graphique I montre l'évolution du franc suisse par rapport au dollar au cours de la période allant de janvier à octobre 2010.

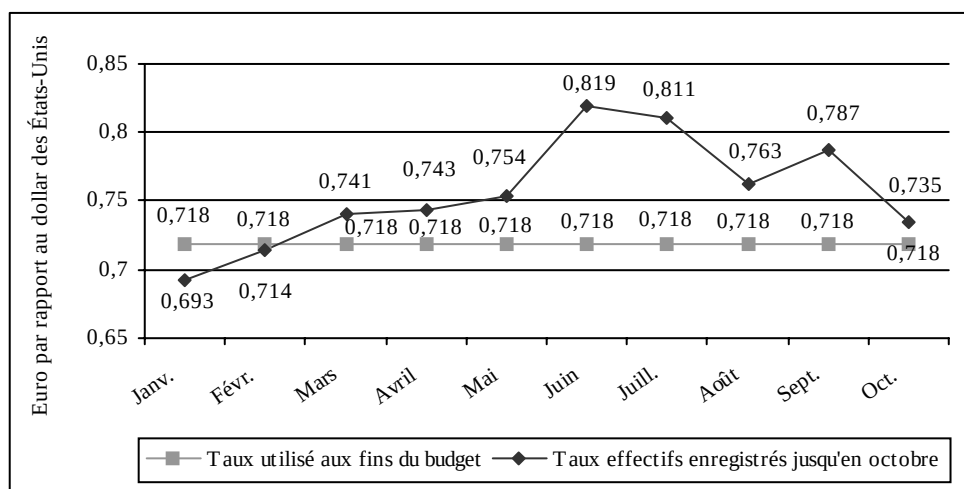
Graphique I

Évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis en 2010



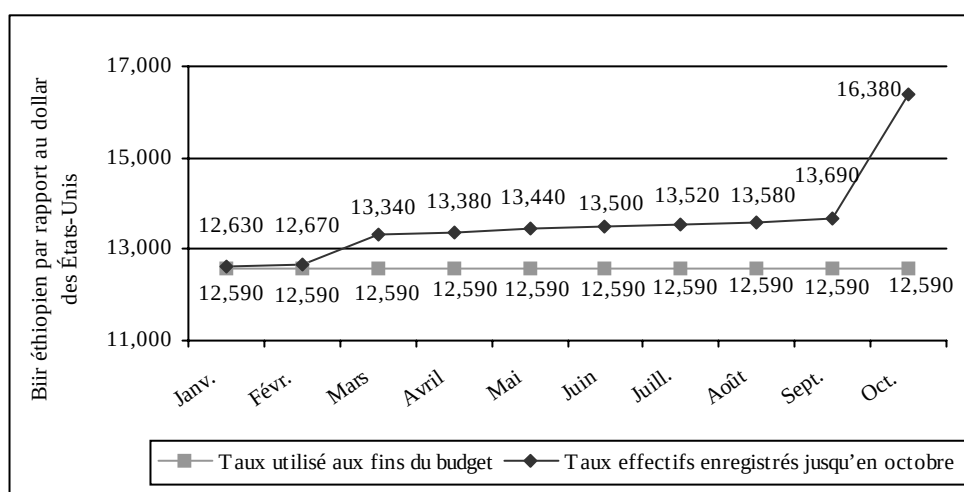
21. En ce qui concerne l'euro, la moyenne des taux enregistrés en 2010 est de 0,753 euro pour 1 dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 0,718 pour l'ouverture de crédit initiale. Pour 2011, le taux moyen de 0,753 a été utilisé aux fins du présent rapport sur l'exécution du budget. Il en ressort une diminution de 9,9 millions de dollars. Le graphique II montre l'évolution de l'euro au cours de la période allant de janvier à octobre 2010.

Graphique II
Évolution du taux de change de l'euro par rapport au dollar
des États-Unis en 2010



22. En ce qui concerne le birr éthiopien, la moyenne des taux enregistrés en 2010 est de 14,074 birrs pour 1 dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 12,590 birrs pour l'ouverture de crédit initiale. Pour 2011, le taux moyen de 16,380 enregistré en octobre a été utilisé aux fins du présent rapport sur l'exécution du budget. Il en ressort une diminution de 18,4 millions de dollars. Le graphique III montre l'évolution du birr éthiopien au cours de la période allant de janvier à octobre 2010.

Graphique III
Évolution du taux de change du birr éthiopien par rapport
au dollar des États-Unis en 2010

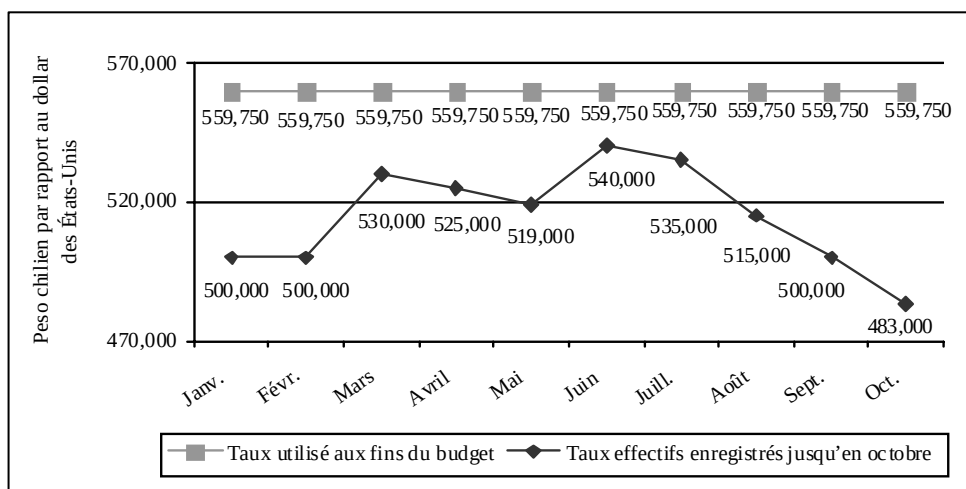


23. En ce qui concerne le peso chilien, la moyenne des taux enregistrés en 2010 est de 509,417 pesos pour 1 dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 559,750 pour l'ouverture de crédit initiale. Pour 2011, le taux moyen de 509,417 a

été utilisé aux fins du présent rapport sur l'exécution du budget. Il en ressort une augmentation de 9,2 millions de dollars. Le graphique IV montre l'évolution du peso chilien de janvier à octobre 2010.

Graphique IV

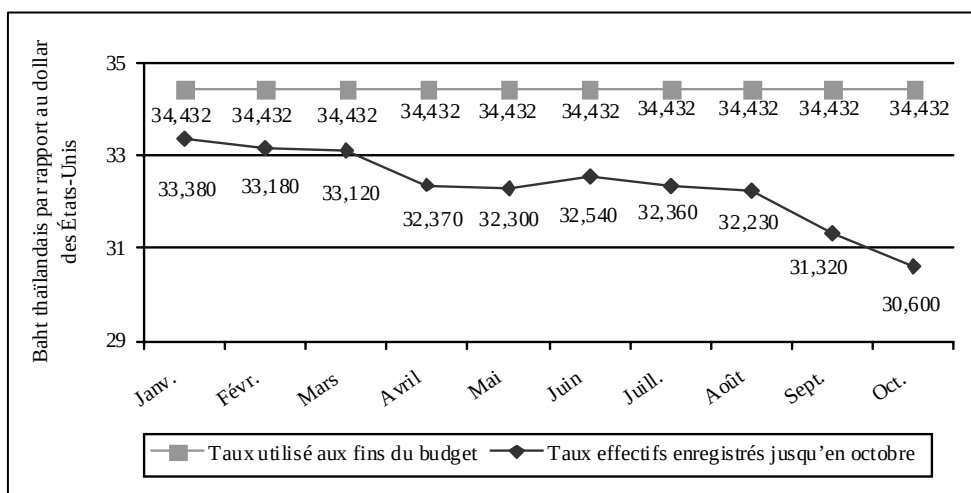
Évolution du taux de change du peso chilien par rapport du dollar des États-Unis en 2010



24. En ce qui concerne le baht thaïlandais, la moyenne des taux enregistrés en 2010 est de 32,050 bahts pour 1 dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 34,432 pour l'ouverture de crédit initiale. Pour 2011, le taux moyen de 32,050 a été utilisé aux fins du présent rapport sur l'exécution du budget. Il en ressort une augmentation de 8,7 millions de dollars. Le graphique V montre l'évolution du baht thaïlandais de janvier à octobre 2010.

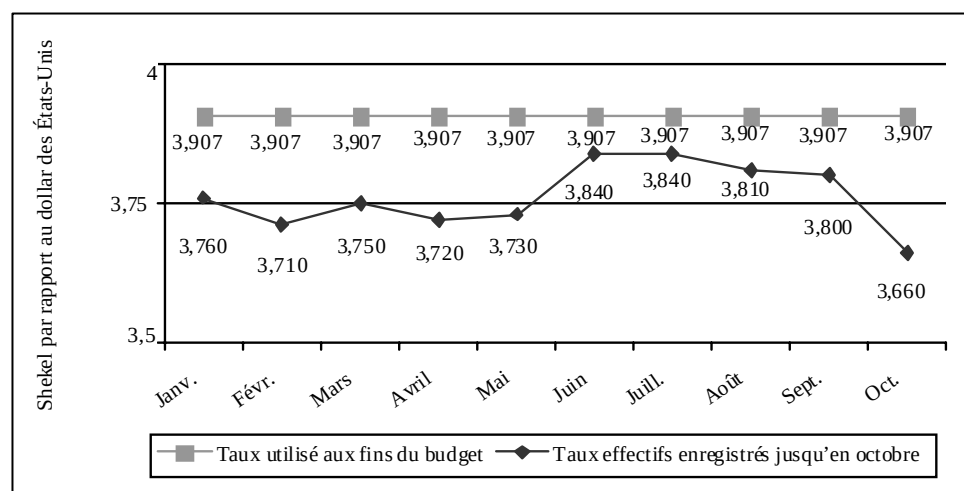
Graphique V

Évolution du taux de change du baht thaïlandais par rapport au dollar des États-Unis en 2010



25. En ce qui concerne le shekel, la moyenne des taux enregistrés en 2010 est de 3,745 shekels pour 1 dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 3,907 pour l'ouverture de crédit initiale. Pour 2011, le taux moyen de 3,745 a été utilisé aux fins du présent rapport sur l'exécution du budget. Il en ressort une augmentation de 5,2 millions de dollars. Le graphique VI montre l'évolution du shekel de janvier à octobre 2010.

Graphique VI
Évolution du taux de change du shekel par rapport
au dollar des États-Unis en 2010



26. Outre les ajustements requis pour le franc suisse, l'euro, le birr éthiopien, le peso chilien, le baht thaïlandais et le shekel, l'évolution du shilling kényan a entraîné une réduction nette d'environ 3,5 millions de dollars. On trouvera dans les tableaux 1 et 3 des précisions sur l'évolution des taux de change effectivement appliqués pour les opérations de l'ONU dans tous les lieux d'affectation jusqu'à fin octobre 2010, le taux retenu pour l'ouverture de crédit initiale et celui utilisé aux fins du présent rapport. Les ajustements à opérer en fonction des fluctuations des taux de change enregistrées en 2011 seront indiqués dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

D. Inflation (diminution : 24 305 400 dollars)

27. Les tableaux 1, 2 et 4 tiennent compte des taux d'inflation révisés pour tous les objets de dépense. Ils sont fondés sur les coefficients d'ajustement utilisés aux fins du calcul des indemnités de poste promulgués par la CFPI dans le cas des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, sur l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et ceux budgétisés dans le cas des agents des services généraux et des catégories apparentées, et sur les données concernant les indices des prix à la consommation qui figurent dans les publications les plus récentes relatives aux affaires internationales en ce qui concerne notamment les objets de dépense autres que les postes.

28. Les coefficients d'ajustement révisés utilisés dans le présent rapport tiennent compte des données actualisées concernant le coût de la vie, notamment des

résultats des enquêtes intervilles qui ont été effectuées ou mises en application après l'approbation du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 en décembre 2009. Les ajustements résultant de ces révisions comprennent une diminution de 27,9 millions de dollars pour Genève, de 3,7 millions de dollars pour Santiago, de 2,9 millions de dollars pour Bangkok, de 2,1 millions de dollars pour Vienne, de 1,4 million de dollars pour Gaza, de 1,2 million de dollars pour New York et de 1,3 million de dollars pour les autres lieux d'affectation. Ces économies sont en partie annulées par une augmentation de 9,6 millions de dollars pour Addis-Abeba et de 1,9 million de dollars pour Nairobi. En conséquence le montant total net des ressources revues à la baisse en raison des ajustements au titre de l'inflation dans l'ensemble des lieux d'affectation se chiffre à 28 774 000 dollars. Les coefficients d'ajustement applicables à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont présentés dans le tableau 2.

29. En ce qui concerne les agents des services généraux et des catégories apparentées, les montants révisés tiennent compte des ajustements au coût de la vie effectifs entrés en vigueur en 2010 et des projections pour 2011 fondées sur les données les plus récentes. Le montant total des ressources nécessaires, soit 945 300 dollars, correspond aux ajustements appliqués pour Beyrouth (1,8 million de dollars), Addis-Abeba (1,5 million de dollars), Santiago (1,0 million de dollars), Bangkok (0,9 million de dollars) et Genève (0,8 million de dollars). Ces montants sont compensés par une révision à la baisse d'un montant de 4,7 millions de dollars pour New York et d'un montant net de 0,4 million de dollars pour les autres lieux d'affectation. On trouvera dans le tableau 4 les ajustements au coût de la vie applicables à la catégorie des services généraux et aux catégories apparentées pour l'ensemble des lieux d'affectation.

30. En ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes, les taux révisés reflètent dans une large mesure les ajustements à la baisse pour Addis-Abeba (3,0 millions de dollars), Nairobi (0,8 million de dollars) et La Haye (0,7 million de dollars). Ces montants sont compensés par une révision à la hausse d'un montant net de 1,8 million de dollars pour les autres lieux d'affectation. La diminution des ressources nécessaires au titre de l'inflation, d'un montant net total de 2 702 000 dollars, concerne tous les objets de dépense autres que les postes pour tous les lieux d'affectation.

31. La diminution nette totale résultant des ajustements au titre de l'inflation pour tous les objets de dépense se chiffre à 24 305 400 dollars, dont un montant de 6 225 300 dollars au titre des contributions du personnel qui sera compensé par un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

E. Modifications à apporter aux coûts standard (diminution : 27 234 800 dollars)

32. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard correspondent à l'effet net des variations des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel. Les modifications proposées pour 2010 sont fondées sur la moyenne des dépenses salariales effectives encourues jusqu'à présent pendant l'exercice biennal, par catégorie et par classe, pour chaque lieu d'affectation. Aux fins de l'établissement du présent rapport, les moyennes salariales mensuelles relatives à 13 lieux d'affectation, comprenant

23 bureaux, ont été analysées pour les mois de janvier à septembre 2010 par catégorie et par classe et comparées aux données utilisées aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir. Les projections pour 2011 sont fondées sur les tendances observées en 2010. La diminution nette de 5,6 millions de dollars tient au fait que les coûts moyens des traitements de base nets sont moins élevés que ceux retenus aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir.

33. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées sur la base d'un pourcentage donné des traitements nets pour chaque lieu d'affectation. Elles concernent les indemnités et prestations, ainsi que les frais encourus à l'occasion de la nomination, de la mutation et de la cessation de service des fonctionnaires. Les ajustements apportés sont fondés sur l'analyse des dépenses communes de personnel effectives enregistrées dans tous les lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que des dépenses encourues de janvier à septembre 2010 par rapport aux montants retenus aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir. Les recommandations de la CFPI concernant la prime de risque et l'indemnité pour frais d'études ont été prises en compte dans le cadre de ces ajustements globaux conformément à la pratique établie en la matière. On prévoit que les ajustements apportés aux taux applicables aux dépenses communes de personnel dans les différents lieux d'affectation entraîneront une diminution nette de 21,6 millions de dollars.

34. Les ajustements indiqués ci-dessus comprennent une augmentation des dépenses de 11,6 millions de dollars au titre des contributions du personnel, qui sera compensée par une augmentation des recettes d'un montant équivalent au chapitre 1 des recettes.

F. Taux de vacance de postes (sans changement)

35. Dans sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a approuvé des taux de vacance de 9,6 % pour les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 4,0 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées aux fins de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. En appliquant ces taux aux postes stables, ainsi que les taux prévus pour les nouveaux postes (50 % pour les postes d'administrateur et 35 % pour les postes d'agent des services généraux), on obtient aux fins du calcul du budget des taux de vacance de postes de 10,3 % pour les postes d'administrateur et de 4,9 % pour les postes d'agent des services généraux, respectivement. Les taux moyens effectifs pour l'ensemble des lieux d'affectation ne seront connus qu'à la fin de l'exercice biennal, mais les taux constatés jusqu'à présent pour ces deux catégories sont de 8,3 % et de 4,2 %, respectivement.

36. Les taux de vacance constatés à ce jour pour les deux catégories de personnel sont inférieurs à ceux qui ont été retenus aux fins de l'établissement du budget. En effet, l'analyse des chiffres mensuels relatifs aux postes d'administrateur fait apparaître une tendance régulière à la baisse, les taux ayant chuté de 8,9 % en janvier à 8,0 % en septembre. Vu cette tendance à la baisse et compte tenu de l'expérience des exercices biennaux précédents, on peut s'attendre à voir les taux de vacance de postes effectifs diminuer encore pendant la deuxième année de l'exercice. Il en résulterait une augmentation des dépenses au titre des postes dont le financement n'a pas été prévu. Aucun ajustement n'est toutefois proposé dans le présent rapport au titre des vacances de postes de l'une ou l'autre catégorie. La

situation continuera d'être suivie de près et il en sera rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

37. En ce qui concerne les membres des services de sécurité hors Siège, l'Assemblée générale a décidé, dans la même résolution, que les taux de vacance de postes utilisés aux fins du calcul du budget de l'exercice biennal 2010-2011 seraient de 14,0 % pour les postes d'administrateur et de 14,7 % pour les postes d'agent des services généraux. Les taux moyens effectifs pour l'ensemble des lieux d'affectation ne seront connus qu'à la fin de l'exercice biennal, mais les taux constatés jusqu'à présent sont de 14 % pour la catégorie des administrateurs et de 11 % pour la catégorie des services généraux. Vu la tendance à la baisse en ce qui concerne les postes de la catégorie des services généraux, on peut s'attendre à voir les taux de vacance de postes effectifs diminuer encore pendant la deuxième année de l'exercice. Aucun ajustement n'est proposé dans le présent rapport au titre des vacances de postes de l'une ou l'autre catégorie. La situation continuera d'être suivie de près et il en sera rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

G. Questions diverses

38. La présente section traite de certaines questions soulevées dans des résolutions de l'Assemblée générale et dans le cadre des pratiques et procédures établies.

1. Marge de manœuvre dans l'exécution du budget autorisée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/283, 64/243 et 64/260

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble
(augmentation : 2 038 200 dollars)

Chapitre 3. Affaires politiques (diminution : 1 019 100 dollars)

Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix
(diminution : 1 345 500 dollars)

Chapitre 8. Affaires juridiques (augmentation : 577 200 dollars)

Chapitre 17. Développement économique et social en Afrique
(diminution : 3 585 100 dollars)

Chapitre 21. Développement économique et social en Asie occidentale
(diminution : 968 900 dollars)

Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines
(augmentation : 518 900 dollars)

Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui
(augmentation : 249 400 dollars)

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (augmentation : 5 522 900 dollars)

Chapitre 34. Sûreté et sécurité (diminution : 1 988 000 dollars)

39. En vertu des dispositions de la résolution 60/283, prorogées par les résolutions 64/243 et 64/260 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général est autorisé à engager des dépenses jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars au cours de

l'exercice biennal 2010-2011 au titre des postes et des objets de dépense autres que les postes afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation dans la réalisation des programmes et activités prescrits. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la section III de la résolution 60/283, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires doit donner son assentiment préalable lorsque le montant total utilisé dépasse 6 millions de dollars pour un exercice biennal.

40. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, ce pouvoir discrétionnaire a été utilisé pour financer : a) la prorogation des nominations des juges *ad litem* pour le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (2 038 200 dollars), b) le renforcement de la Section du droit administratif du Bureau de la gestion des ressources humaines (518 900 dollars), c) le renforcement du Bureau des affaires juridiques pour faire face à la charge de travail accrue liée au nouveau système d'administration de la justice (826 600 dollars) et d) les travaux de reconstruction et de rénovation du siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à Santiago, suite au tremblement de terre de février 2010 (5 522 900 dollars). Ces dépenses ont été financées en ayant recours à des économies qui pouvaient être dégagées aux chapitres 3 (Affaires politiques), 5 (Opérations de maintien de la paix), 17 (Développement économique et social en Afrique), 21 (Développement économique et social en Asie occidentale) et 34 (Sûreté et sécurité). Le solde pouvant être utilisé par le Secrétaire général en vertu de ce pouvoir discrétionnaire pour l'exercice biennal 2010-2011 se chiffre à 11,1 millions de dollars.

a) Juges *ad litem* pour le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

41. Dans sa résolution 63/253, l'Assemblée générale a estimé qu'il fallait résorber l'arriéré d'affaires datant de l'ancien système d'administration de la justice et a décidé à cet effet de nommer trois juges *ad litem* au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies pour une période d'un an avec effet au 1^{er} juillet 2009.

42. Dans une lettre datée du 28 décembre 2009, adressée au Secrétaire général, la Présidente du Conseil de justice interne a constaté avec inquiétude que le Tribunal du contentieux administratif était submergé par l'accumulation d'affaires en suspens, ce qui compromettait gravement le fonctionnement du nouveau système d'administration de la justice qui commençait tout juste à fonctionner. Ce problème était encore aggravé par le renvoi de 140 affaires du Tribunal administratif des Nations Unies, qui avait cessé d'exister le 1^{er} janvier 2010.

43. Dans une lettre datée du 8 février 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale (A/64/664), le Secrétaire général a prié celui-ci de prendre les dispositions voulues pour proroger d'une nouvelle période d'un an l'engagement des juges *ad litem* et de leur personnel d'appui, ainsi que le financement des dépenses connexes. Le 29 mars 2010, par sa décision 64/553, l'Assemblée générale a prorogé le mandat des trois juges *ad litem* d'une année supplémentaire, avec effet au 1^{er} juillet 2010.

44. Conformément à cette décision, un montant total de 2 038 200 dollars a été utilisé pour financer l'engagement pour une nouvelle période d'un an des trois juges *ad litem* et de leur personnel d'appui, afin qu'ils puissent continuer à traiter l'arriéré d'affaires de l'ancien système. Ces dépenses ont été financées en ayant recours à des

économies qui pouvaient être dégagées aux chapitres 3 (Affaires politiques) et 34 (Sûreté et sécurité).

b) Renforcement de la Section du droit administratif (Bureau de la gestion des ressources humaines)

45. La Section du droit administratif, qui relève du Service des politiques en matière de ressources humaines du Bureau de la gestion des ressources humaines, représente le Secrétaire général en sa qualité de défendeur devant le Tribunal du contentieux administratif pour les recours formés par le personnel en fonctions dans tout le Secrétariat [à l'exception des recours déposés par le personnel de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de l'Office des Nations Unies à Vienne, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], ainsi que pour ceux formés par le personnel du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Elle gère également les affaires disciplinaires qui sont adressées au Bureau de la gestion des ressources humaines s'agissant de l'ensemble du personnel du Secrétariat et des deux tribunaux internationaux, et donne des avis aux responsables hiérarchiques sur le système d'administration de la justice en général et sur certains aspects des recours individuels et des affaires disciplinaires.

46. Au cours de l'année qui a précédé l'instauration du nouveau système d'administration de la justice, la Section du droit administratif a eu à traiter environ 150 recours. Au 30 juin 2010, elle s'occupait de 232 recours, y compris des dossiers transférés de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline, ainsi que du Tribunal administratif avant le 31 décembre 2009, date à laquelle il a cessé d'exister. En conséquence, un montant total de 518 900 dollars a été utilisé pour financer trois postes de temporaire (1 P-4 et 2 P-3) afin que la Section soit en mesure de résorber l'arriéré d'affaires transférées du Tribunal administratif. Ces dépenses ont été financées en ayant recours à des économies qui pouvaient être dégagées au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix).

c) Renforcement du Bureau des affaires juridiques pour faire face à la charge de travail accrue liée au nouveau système d'administration de la justice

47. En ce qui concerne le renforcement du Bureau des affaires juridiques lié au nouveau système d'administration de la justice, on se souviendra que, lorsque le Secrétaire général a soumis ses prévisions de dépenses relatives au nouveau système avant que celui-ci ne devienne opérationnel, on pensait que les efforts déployés pour résoudre les différends par des voies non formelles pourraient entraîner une diminution du nombre d'affaires portées devant les tribunaux (voir A/62/7/Add.7, par. 50). Or il ressort de l'expérience acquise à ce jour dans le cadre du nouveau système d'administration de la justice que cette hypothèse était fausse.

48. Non seulement le nombre de demandes d'avis de toutes sortes et d'appels de jugements et décisions du Tribunal du contentieux administratif et le nombre de recours formés par des fonctionnaires a augmenté, mais le délai de dépôt des dossiers a été considérablement raccourci. Au cours des six premiers mois de fonctionnement du nouveau système (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009), seuls cinq recours ont été formés par des fonctionnaires. En 2010, neuf recours ont été formés rien qu'en février, suivis par 11 recours en mars. Cette tendance devrait se

poursuivre, en raison notamment du fait que le Tribunal commence à être saisi de davantage d'affaires disciplinaires.

49. En conséquence, pour être en mesure d'absorber la charge de travail à un rythme soutenable, des ressources additionnelles d'un montant de 826 600 dollars ont été utilisées en vertu du pouvoir discrétionnaire du Secrétaire général pour financer des postes de temporaire [six postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour une période de durée limitée, en attendant que l'Assemblée générale examine le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/65/373) à sa session en cours. Ces dépenses ont été financées en ayant recours à des économies qui pouvaient être dégagées au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix).

d) Travaux de reconstruction et de rénovation du siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago, suite au tremblement de terre de février 2010

50. Le Secrétaire général a déterminé qu'il fallait inscrire un montant de 7 807 000 dollars au budget pour couvrir les dépenses relatives au déménagement des bâtiments endommagés et aux travaux de reconstruction et de rénovation du complexe de la CEPALC à la suite du tremblement de terre survenu le 27 février 2010 au Chili. Sur ce total, un montant de 2 284 100 dollars a été financé au moyen des ressources inscrites aux chapitres 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien). Le Secrétaire général a autorisé des dépenses d'un montant de 2 616 300 dollars en vertu des dispositions de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, et a demandé l'accord du Comité consultatif pour le reliquat de 2 906 600 dollars, conformément au paragraphe 8 g) de la section III de la même résolution.

51. Le 4 juin 2010, le Comité consultatif a accédé à la demande du Secrétaire général et les ressources ainsi débloquées ont été utilisées pour couvrir les dépenses suivantes : a) enlèvement des gravats et petits travaux de réparation des bâtiments existants afin assurer la sécurité du personnel, des visiteurs et des fournisseurs; b) évaluation des besoins et remise en état, y compris la réinstallation du personnel dans des bureaux paysagers temporaires qui n'avaient pas été endommagés et l'installation d'un bâtiment temporaire à usage de bureaux pour héberger le personnel; et c) reconstruction, y compris les grands travaux de réparation de la structure et de l'aménagement intérieur des principaux bâtiments, la démolition et la reconstruction des salles de conférence, des toilettes et des espaces accessoires, la construction d'un espace pouvant accueillir des services de restauration permanents, le remplacement d'un ascenseur, la réinstallation des salles hébergeant le réseau local et la remise en état de l'accès aux systèmes de contrôle et de sécurité, et services de consultants. Les travaux de reconstruction des locaux de la CEPALC devraient être achevés, pour l'essentiel, d'ici à la mi-avril 2011. Parallèlement, les assureurs sont en train d'examiner la déclaration de sinistre et doivent aussi examiner la portée des travaux de construction afin d'écarter ceux qui ne sont pas couverts par la police d'assurance. Ces dépenses ont été financées en ayant recours à des économies qui pouvaient être dégagées aux chapitres 17 (Développement économique et social en Afrique), 21 (Développement économique et social en Asie occidentale) et 34 (Sûreté et sécurité). Les dépenses effectives seront révisées une fois qu'un accord de remboursement aura été conclu avec les assureurs.

52. On trouvera dans le tableau 1 ci-après un récapitulatif des montants réaffectés en vertu du pouvoir discrétionnaire dont dispose le Secrétaire général dans l'exécution du budget en vue de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation.

Tableau 1

Répartition, par chapitre budgétaire, des montants réaffectés en vertu du pouvoir discrétionnaire dont dispose le Secrétaire général dans l'exécution du budget

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Renforcement du Bureau des affaires juridiques</i>	<i>Tribunal du contentieux administratif</i>	<i>Renforcement de la Section du droit administratif</i>	<i>Reconstruction du complexe de la CEPALC</i>	Total des montants réaffectés
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	—	2 038,2	—	—	2 038,2
3. Affaires politiques	—	(1 019,1)	—	—	(1 019,1)
5. Opérations de maintien de la paix	(826,6)	—	(518,9)	—	(1 345,5)
8. Affaires juridiques	577,2	—	—	—	577,2
17. Développement économique et social en Afrique	—	—	—	(3 585,1)	(3 585,1)
21. Développement économique et social en Asie occidentale	—	—	—	(968,9)	(968,9)
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	—	—	518,9	—	518,9
28D. Bureau des services centraux d'appui	249,4	—	—	—	249,4
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	—	—	—	5 522,9	5 522,9
34. Sûreté et sécurité	—	(1 019,1)	—	(968,9)	(1 988,0)
Total	—	—	—	—	—

2. Moyens de protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change et l'inflation

53. Au paragraphe 52 de sa résolution 64/243 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de rendre compte, dans le premier rapport sur l'exécution du budget, des moyens possibles de protéger l'Organisation contre les fluctuations monétaires et l'inflation, en s'inspirant de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies comme indiqué à la section V du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/545).

54. Afin de donner suite à cette demande, le Secrétaire général a invité 15 organisations du Réseau Finances et budget, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation maritime

internationale (OMI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale du tourisme, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), à lui fournir des informations sur la question. Début juillet 2010, un questionnaire a été adressé aux responsables des services chargés du budget et des finances de ces organisations, afin d'obtenir des renseignements sur les différents mécanismes et instruments qu'elles utilisaient pour se protéger contre les fluctuations des taux de change et l'inflation et en atténuer les effets, ainsi que sur leur expérience en la matière et les enseignements qu'elles en avaient tirés.

55. Sur les 15 organisations sollicitées, huit ont fourni les renseignements demandés : la FAO, l'AIEA, l'OACI, l'UIT, l'UNESCO, le FNUAP, l'Organisation mondiale du tourisme et l'OMPI. On trouvera un récapitulatif de ces réponses à l'annexe V. Des rappels ont été envoyés aux organisations qui n'avaient pas répondu jusqu'en septembre 2010, mais aucune autre réponse n'a été reçue.

56. Compte tenu des renseignements communiqués, et de l'expérience acquise par l'Assemblée générale en ce qui concerne les dépenses supplémentaires imputables à l'inflation et aux fluctuations monétaires, il convient de souligner que la question de la protection du pouvoir d'achat du budget-programme contre les fluctuations défavorables des taux de change est débattue depuis longtemps dans le système des Nations Unies et a fait l'objet de plusieurs examens approfondis.

57. En ce qui concerne l'ONU, l'Assemblée générale s'est efforcée, tout au long des décennies qui se sont écoulées depuis les années 70 et, plus récemment, lors de la reprise de sa soixantième session en mai 2006, de trouver une solution d'ensemble à ce problème. Dans un additif à son rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/846/Add.3), le Secrétaire général a présenté une chronologie détaillée des propositions soumises à l'Assemblée depuis les années 70 sur la question d'une solution d'ensemble au problème des dépenses supplémentaires résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires.

58. Au fil des années, plusieurs méthodes et combinaisons de méthodes ont été expérimentées et adoptées par les organismes du système des Nations Unies qui cherchaient à se protéger contre les fluctuations de l'inflation et des taux de change ou à en atténuer les effets, notamment : a) l'inscription au budget d'une provision pour imprévus pour faire face à d'éventuels déficits résultant de l'inflation et des fluctuations des taux de change; b) un système de contributions mixtes, qui consiste à recouvrer les quotes-parts dans plusieurs monnaies; c) la couverture des risques de change au moyen de contrats d'achat de devises à terme; d) le financement des coûts supplémentaires imputables aux fluctuations des taux de change au moyen de comptes de réserve spéciaux; et e) l'établissement des budgets dans la principale monnaie utilisée pour couvrir les dépenses.

Inscription au budget d'une provision pour imprévus pour faire face à d'éventuels déficits résultant de l'inflation et des fluctuations des taux de change

59. Cette méthode, qui a été adoptée par l'UNESCO, consiste à constituer une provision distincte dans les prévisions budgétaires pour faire face aux augmentations dues à l'inflation et aux augmentations réglementaires attendues. Les augmentations dues à l'inflation qui dépassent les estimations doivent être financées au moyen des crédits approuvés. Au FNUAP, les prévisions budgétaires tiennent compte d'une augmentation programmée des coûts (y compris au titre de l'inflation). Une fois approuvé, le budget est géré dans la limite des crédits ouverts. Il n'y a ni réévaluation des coûts, ni mécanisme permettant de faire face à des augmentations de coûts dues à l'inflation dépassant les estimations. Toutefois, en ce qui concerne les fluctuations des taux de change, le FNUAP confie la gestion de ses opérations de change à la trésorerie du PNUD moyennant rétribution. L'OACI utilisait également cette méthode jusqu'en 1992⁴.

Système de contributions mixtes

60. Le système de contributions mixtes, qui consiste à recevoir les quotes-parts dans plusieurs monnaies, repose sur la division du budget entre les principales monnaies utilisées pour les dépenses une fois que le budget-programme a été approuvé. Le principe est que chaque État Membre doit verser sa contribution dans les monnaies retenues. L'OACI, par exemple, utilise deux monnaies : le dollar des États-Unis et le dollar canadien. Le système appliqué par l'OACI, qui est un système de contributions à deux monnaies, consiste à diviser la quote-part due à l'Organisation en deux montants, qui devront être versés dans chacune des monnaies retenues au titre du budget ordinaire. Ainsi, depuis 2010, chaque État contractant doit payer un montant déterminé dans chacune des deux monnaies.

61. Selon le système de contributions mixtes appliqué par l'OACI, le budget est établi dans une seule monnaie, mais le montant approuvé comprend une somme en dollars des États-Unis et une somme en dollars canadiens. La quote-part de chaque pays est divisée en deux montants distincts, qui sont calculés en appliquant le taux de contribution du pays concerné au montant total des crédits approuvés pour une année donnée dans chacune des deux monnaies⁴. Il convient de noter que, dans ce système, ce sont les États membres qui assument le risque de pertes de change ou qui bénéficient des éventuels gains de change résultant des fluctuations de taux et c'est donc eux qui protègent le pouvoir d'achat du budget de l'OACI⁵.

62. Les avantages attendus de ce système sont notamment : a) une réduction de l'incidence des fluctuations des taux de change d'un cycle budgétaire à l'autre, sauf pour ce qui est de leur incidence sur les mouvements de l'indemnité de poste; b) la possibilité pour l'organisation de contrôler les dépenses par groupe de monnaies; et c) une réduction du coût des opérations de couverture et autres opérations de change.

⁴ L'OACI utilisait la méthode de la provision budgétaire pour imprévus jusqu'en 1992, avant d'adopter le mécanisme des contrats d'achat de devises à terme en 1993. En 2010, l'OACI a commencé à utiliser le mécanisme du recouvrement des quotes-parts dans plusieurs monnaies.

⁵ Rapport sur la protection du pouvoir d'achat du budget de l'OACI présenté par le Secrétaire général de l'OACI à la Commission administrative à sa trente-sixième session (A36-DP-AD/2).

63. Les inconvénients de cette méthode sont notamment les suivants : a) les quotes-parts sont établies en plusieurs monnaies; b) tous les paiements doivent être faits au cours de la même année budgétaire, dans la mesure où les paiements tardifs peuvent se traduire par un gain ou une perte dans les comptes du fait de l'évolution des taux de change; c) l'incidence budgétaire de l'indemnité de poste versée aux administrateurs n'est pas éliminée; d) un nombre important de gains ou de pertes de change doivent être inscrits dans les comptes; et e) il est nécessaire de tenir une comptabilité des quotes-parts établies dans différentes monnaies.

64. En outre, il convient de rappeler que, lors de l'examen de l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 1990-1991, le Comité consultatif a souligné les difficultés liées à un système de recouvrement dans plusieurs monnaies et notamment en l'absence de réserves de trésorerie importantes, les problèmes de trésorerie (par exemple, un mauvais dosage de monnaies pour couvrir les besoins de liquidités) (voir A/43/929, par. 23).

Couverture des risques de change au moyen de contrats d'achat de devises à terme

65. D'après la définition de l'International Swaps and Derivatives Association, les contrats d'achat à terme sont des accords individualisés, négociés directement entre deux parties en vue d'échanger un actif ou des liquidités à une date fixée à l'avance, à un prix convenu au moment de la transaction. La conclusion d'un tel accord ne s'accompagne habituellement pas du versement d'une commission. L'achat de devises à terme est l'obligation contractuelle de fournir un montant donné dans une monnaie donnée à une date future. Les prix à terme sont généralement au-dessus du pair (plus élevés) ou en dessous du pair (moins élevés) par rapport au taux de change en vigueur à la date de la transaction, et tiennent compte de l'écart entre les taux d'intérêt en vigueur pour les monnaies considérées. Un contrat d'achat de devises à terme consiste donc à bloquer le taux de change appliqué aux liquidités qui seront fournies à l'avenir à une date déterminée. Le dispositif contractuel ne comporte aucune souplesse.

66. Les achats de couverture comprennent les achats de devises à terme, les options sur devises ou une combinaison d'options. D'après les renseignements communiqués, le mécanisme utilisé par les organismes du système des Nations Unies est le contrat d'achat de devises à terme. À ce jour, des contrats de ce type ont été conclus par l'OACI et le FNUAP⁴. Selon ce dispositif, l'organisation conclut avec des banques locales des contrats d'achat à terme portant sur des montants déterminés dans différentes monnaies en échange de dollars des États-Unis à un taux de change fixe. Le budget-programme doit alors être ajusté pour tenir compte du montant des dépenses dans d'autres monnaies au taux de change moyen des contrats d'achat de devises à terme. Les contrats d'achat de devises à terme protègent l'Organisation contre les risques de change, qu'ils lui soient favorables ou qu'ils lui soient défavorables.

67. Comme l'OACI l'indique dans un document de travail sur les moyens de protéger son budget contre les fluctuations de change (C-WP/12663), le dispositif fonctionne de la manière suivante :

- a) Le budget est établi et approuvé en dollars des États-Unis;
- b) Avant que la version définitive du projet de budget-programme soit examinée par l'Assemblée, le Secrétariat, avec l'accord du Conseil, conclut des

contrats d'achat de devises à terme avec des banque locales pour l'achat de montants déterminés de dollars canadiens en échange de dollars des États-Unis à la fin de chaque mois pour les 36 mois de l'exercice triennal. Les montants fixés en dollars canadiens représentent le montant des décaissements en monnaie locale ainsi que celui des dépenses en dollars des États-Unis qui sont influencées par le dollar canadien;

c) Dans toute la mesure possible, le montant des dépenses inscrites dans la version définitive du projet de budget-programme soumise à l'approbation de l'Assemblée reflète le taux de change moyen des contrats d'achat à terme. Ces contrats protègent le budget-programme ordinaire contre les fluctuations des taux de change entre les deux monnaies. Ainsi, le budget pour 2005-2007 avait été établi sur la base d'un taux de change de 1,32 dollar canadien pour 1 dollar des États-Unis, alors que le taux de change du marché à l'époque était d'environ 1,16. Le contrat d'achat à terme protège l'organisation contre un taux de change aussi défavorable;

d) Les comptes de dépenses du programme ordinaire sont tenus en dollars des États-Unis, et tous les paiements en dollars canadiens sont ajustés compte tenu des taux de change moyens obtenus dans les contrats d'achat à terme. En outre, des rapports financiers indiquant le montant des crédits ouverts et le montant des dépenses au taux retenu pour l'établissement du budget sont communiqués au Conseil et à l'Assemblée.

68. L'application de cette méthode a coûté à l'OACI environ 1,5 million de dollars par an (ce qui représente quelque 2 % du budget annuel) au titre des frais de couverture et de change. En outre, bien que cette démarche permette à l'OACI d'utiliser un taux de change « planifié » pour sa comptabilité et l'établissement de ses rapports financiers, elle fausse les résultats obtenus sur la base du coût effectif des opérations.

69. En ce qui concerne le FNUAP, la trésorerie du PNUD administre le programme de couverture des risques de change moyennant rétribution. Le FNUAP ne semble pas avoir de provision pour pertes ou gains de change, tout revenu provenant de la couverture étant traité comme une recette ordinaire et le coût de la couverture étant financé par les ressources ordinaires. Ces coûts pourraient être utilisés par l'organisation pour compenser en partie les pertes de change effectives.

70. Si la couverture des risques de change est susceptible d'atténuer l'impact des fluctuations monétaires pour les États Membres pour ce qui est de l'application des taux de change opérationnels, elle ne peut atténuer l'incidence de la réévaluation des coûts du budget ordinaire, l'organisation devant tenir compte des fluctuations du taux d'inflation, des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des écarts entre les taux de vacance de postes effectifs et ceux prévus. En outre, les dispositifs de couverture ont un coût. Ainsi, dans le cas des contrats d'achat de devises à terme, les parties sont contractuellement obligées de convertir les monnaies au taux à terme, que la monnaie se soit appréciée ou qu'elle se soit dépréciée. En ce qui concerne l'option sur devises, il convient de souligner que le prix de l'option dépend de la date et de la volatilité des taux et qu'il est payé d'avance. Ce coût peut toutefois être compensé par la vente et l'achat simultanés d'options sur devises.

Établissement d'un fonds de réserve pour financer les fluctuations des taux de change

71. Cette méthode consiste à constituer un fonds de réserve de devises à long terme afin de minimiser, au cours d'un exercice biennal donné et dans toute la mesure possible, les changements à apporter au montant du budget-programme pour tenir compte des écarts par rapport aux prévisions résultant des fluctuations monétaires, de l'inflation des coûts autres que les dépenses de personnel et des augmentations statutaires des traitements et indemnités. Cette méthode permet d'utiliser les gains ou économies réalisés lorsque les taux de change sont favorables pour compenser les pertes subies lorsqu'ils sont défavorables. Une fois fixé, le montant des fonds détenu dans le compte de réserve peut être revu pour déterminer le montant qu'il convient de garder en réserve et celui qui peut être reversé au budget-programme. Comme indiqué dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/545), dans le cas de la FAO, avant la mise en place du système de contributions mixtes, tous les gains et pertes de change, de même que ceux résultant de l'impact des fluctuations monétaires sur les coûts salariaux standard, étaient portés au débit ou au crédit du compte spécial de réserve.

72. Il convient de rappeler que, depuis des années, la question de la constitution d'un compte de réserve pour faire face aux dépenses imprévues résultant des fluctuations monétaires et de l'inflation est examinée de manière approfondie par le Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes et l'Assemblée générale. Les débats sur la question remontent à la reprise de la quarante-deuxième session de l'Assemblée, en 1987. Dans son rapport sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, intitulé « Questions relatives au budget-programme : inflation et fluctuations monétaires, et montant du fonds de réserve », le Secrétaire général notait alors que, si les méthodes actuelles utilisées pour gérer ces ajustements paraissaient encore constituer la moins mauvaise solution, on pouvait également envisager de créer à cet effet une réserve dont le montant, d'après l'expérience acquise au cours des exercices biennaux les plus récents (1980-1981, 1982-1983 et 1984-1985), pourrait raisonnablement être fixé à 125 millions de dollars (voir A/42/225; voir également A/42/7 et A/43/929). Dans des rapports ultérieurs, le Secrétaire général envisageait deux moyens possibles de constituer et de provisionner une réserve : soit créer un fonds distinct hors budget, soit faire de la réserve un chapitre du budget-programme. Dans l'un et l'autre cas, la réserve devrait être alimentée par les contributions des États Membres (voir A/43/929, A/44/665 et résolution 44/200 B de l'Assemblée générale).

73. Plus récemment, dans le cadre des propositions de réforme consistant à investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale, le Secrétaire général a proposé, dans le domaine de la réforme des pratiques de gestion financière, la constitution d'un fonds pour financer les dépenses imprévues résultant des fluctuations des taux de change et de l'inflation, qui serait alimenté par les excédents budgétaires (voir A/60/692 et Corr.1, proposition 17, et A/60/846/Add.3). Par sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la proposition relative à l'établissement d'un fonds de réserve dans le contexte du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. À ce jour, l'Assemblée ne s'est toujours pas penchée sur la question.

Établir les budgets dans la principale monnaie dans laquelle les dépenses sont engagées

74. Cette option est comparable à la méthode des contributions mixtes. Certains organismes des Nations Unies, comme l'OMI, l'OMPI et l'ONUDI, ont établi leur budget dans la monnaie du pays hôte afin de surmonter certains problèmes liés à la variation des taux de change. En pareil cas, le budget et les comptes sont établis en monnaie locale. Le Corps commun d'inspection n'a recommandé cette formule que pour les organismes qui engagent au moins 85 % de leurs dépenses en monnaie locale.

75. Les principaux problèmes de cette approche sont similaires à ceux du système des contributions mixtes, à savoir que les États Membres contributeurs : a) supportent l'intégralité des risques liés aux taux de change pendant l'exercice budgétaire; b) doivent modifier leurs procédures de paiement pour effectuer des versements dans différentes monnaies; et c) doivent par conséquent couvrir leurs propres contributions pour limiter leur exposition aux risques. Cette approche aurait probablement pour conséquence d'alourdir nettement la charge administrative associée au versement des contributions.

76. La question des moyens à mettre en œuvre pour protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change et l'inflation a fait l'objet d'un examen approfondi au sein du système. Après étude des démarches adoptées dans d'autres organismes des Nations Unies, le Secrétaire général a décidé, conformément à la demande de l'Assemblée générale, de procéder à l'examen des opérations de change de l'Organisation afin d'évaluer les risques de change et éventuellement d'étudier les mesures de gestion des risques que l'Organisation devrait prendre. Les conclusions tirées de ces examens seront présentées à l'Assemblée générale.

H. Résumé

77. Sur la base des éléments fournis dans le présent rapport, le montant révisé des ressources demandées pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élèverait à 5 148 633 300 dollars.

III. Chapitres des recettes

Chapitre I des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel

78. Les changements exposés dans les chapitres des dépenses ci-dessus et dans le chapitre 3 des recettes ci-dessous entraîneraient une augmentation de 21 250 100 dollars des recettes provenant des contributions du personnel.

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

79. D'après les résultats effectifs de 2010, les recettes générales ont augmenté de 9 311 300 dollars, malgré la baisse des revenus locatifs, en raison principalement de l'augmentation des recettes tirées des intérêts créditeurs. L'augmentation de ces dernières provient du rendement plus élevé que prévu des opérations de négociation sur le portefeuille de placements. La baisse des revenus locatifs tient essentiellement

au départ de certains locataires du complexe à la suite de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au Siège.

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public

80. La baisse des recettes nettes tirées des services destinés au public s'explique avant tout par : a) des ventes d'articles philatéliques moins importantes que prévu en raison du ralentissement général de l'économie, de la réduction corrélative des dépenses des clients de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et des fermetures du bâtiment de l'Assemblée générale dues aux travaux du plan-cadre d'équipement, ce qui a pesé sur les ventes au comptoir et les ventes de timbres personnalisés; b) l'absence de recettes tirées des activités de restauration du fait du plan-cadre et de la modification corrélative du contrat de restauration, qui dispense le sous-traitant du paiement d'un montant forfaitaire normalement dû, et ce pour lui permettre de continuer à assurer le service de la cafétéria; c) la fermeture du kiosque à journaux en raison des activités du plan-cadre; et d) le recul des ventes de publications en raison des perturbations engendrées par le plan-cadre en 2010, ces dernières ayant provoqué des retards dans la réception des livres et fait chuter la fréquentation de la librairie et, partant, le niveau des ventes. Ces baisses ont été compensées en partie par une légère augmentation des recettes provenant des services destinés aux visiteurs due à l'augmentation du nombre des visiteurs et par l'accroissement du nombre d'abonnements à la base de données statistiques sur le commerce des marchandises (COMTRADE) pour 2010.

81. Le présent rapport indique les prévisions de recettes révisées, mais le niveau des dépenses n'inclut que les changements dus aux ajustements techniques apportés au budget-programme. Toute modification supplémentaire du niveau des recettes et des dépenses pendant le reste de l'exercice biennal 2010-2011 sera prise en compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget, conformément à la pratique établie.

82. Dans sa résolution 60/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'en rendre compte dans les rapports sur l'exécution du budget. Le programme, qui n'a pas encore commencé en raison d'un certain nombre de chantiers de construction, actuellement en voie d'achèvement, devrait être lancé dès la fin de ces travaux.

Résumé

83. Sur la base des éléments présentés ci-dessus, le montant estimatif révisé des recettes pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élèverait à 580 628 200 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Prévisions de recettes^a</i>	<i>Modification prévue</i>	<i>Prévisions révisées</i>
Chapitre 1 des recettes	521 447,4	21 250,1	542 697,5
Chapitre 2 des recettes	31 176,4	9 311,3	40 487,7
Chapitre 3 des recettes	1 811,6	(4 368,6)	(2 557,0)
Total	554 435,4	26 192,8	580 628,2

^a Résolution 64/244 B.

IV. Mesures recommandées à l'Assemblée générale

84. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport, en particulier de la section sur les moyens possibles de protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change et l'inflation. Elle est également invitée à réviser les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, comme indiqué au paragraphe 77 du présent rapport, ainsi que le montant correspondant des recettes prévues, comme indiqué au paragraphe 83.

Tableau 1

Taux de change par rapport au dollar des États-Unis et taux d'inflation retenus lors de l'ouverture de crédits initiale pour l'exercice biennal 2010-2011 et aux fins du présent rapport, par lieu d'affectation principal

<i>Lieu d'affectation principal (monnaie)</i>	<i>Taux de change</i>			<i>Taux d'inflation pour les objets de dépense autres que les postes (en pourcentage)</i>			
	<i>Crédits initialement ouverts</i>	<i>Rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Crédits initialement ouverts</i>		<i>Rapport sur l'exécution du budget</i>	
		<i>2010^a</i>	<i>2011^b</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Vienne (euro)	0,718	0,753	0,753	0,8	1,3	2,1	1,9
Santiago (peso chilien)	559,750	509,417	509,417	2,9	3,1	1,6	3,5
Addis-Abeba (birr éthiopien)	12,590	14,074	16,380	12,0	9,0	7,0	11,0
UNMOGIP (roupie)	48,240	45,835	45,835	9,0	5,7	11,7	6,4
Beyrouth (livre libanaise)	1 500,667	1 500,417	1 500,417	3,0	2,9	3,7	3,2
Gaza/UNRWA/ONUST (shekel)	3,907	3,745	3,745	2,5	2,1	2,5	2,4
Nairobi (shilling kényan)	77,243	78,610	80,950	6,5	5,5	4,6	5,4
Mexico (peso mexicain)	13,458	12,772	12,860	5,0	4,1	4,1	4,0
La Haye (euro)	0,718	0,753	0,753	0,3	1,0	1,1	1,0
Bangkok (baht)	34,432	32,050	32,050	2,2	1,9	3,5	2,0
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,300	6,282	6,282	7,8	6,7	10,4	5,9
New York (dollar des États-Unis)	1,000	1,000	1,000	1,2	1,3	1,4	1,0
Genève (franc suisse)	1,085	1,046	1,046	0,4	0,7	0,7	0,8
Centres d'information des Nations Unies ^c	1,000	1,000	1,000	1,2	1,3	1,4	1,0

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

^a Moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU, les taux effectifs ayant été utilisés jusqu'en octobre 2010 et le taux d'octobre ayant servi pour novembre et décembre.

^b Sur la base des taux de change effectifs au 1^{er} octobre 2010. Les taux effectifs moyens ont été utilisés de janvier à octobre 2010, le taux d'octobre ayant été appliqué pour les mois de novembre et décembre, sauf pour Addis-Abeba, Nairobi et Mexico, où les taux effectifs d'octobre 2010 ont été utilisés.

^c Effet global de l'inflation et des fluctuations monétaires.

Tableau 2
**Coefficients d'ajustement appliqués à la catégorie des administrateurs
et fonctionnaires de rang supérieur pour 2010 et 2011**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Crédits initialement ouverts</i>		<i>Premier rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Coefficients effectifs mensuels pour 2010^a</i>											
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2010^a</i>	<i>2011</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>
Vienne	76,9	76,9	57,1	58,7	65,1	60,7	55,4	55,0	56,6	47,2	48,5	56,9	52,5	62,3	62,3	62,3
Santiago	47,6	47,0	45,5	47,3	45,9	45,9	45,3	45,3	45,3	45,3	44,7	44,7	44,7	44,7	47,3	47,3
Addis-Abeba	50,5	54,4	45,1	44,9	45,3	45,3	45,3	45,3	45,3	45,3	44,9	44,9	44,9	44,9	44,9	44,9
UNMOGIP	39,8	45,0	37,9	41,3	34,5	34,5	38,3	38,3	38,3	38,3	38,2	38,2	38,2	38,2	39,9	39,9
Beyrouth	50,1	52,3	46,5	48,8	45,1	45,1	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	47,2	47,2	47,5	47,5
Gaza/UNRWA/ONUST	49,6	51,0	47,4	49,3	46,5	46,5	47,1	47,1	47,1	47,1	46,1	47,4	47,4	47,4	49,3	49,3
Nairobi	43,4	48,3	38,2	44,9	35,4	35,4	37,3	37,3	37,3	37,3	34,6	34,6	34,6	44,9	44,9	44,9
Mexico	46,6	46,5	43,2	42,2	43,5	43,5	44,6	44,6	44,6	44,6	42,2	42,2	42,2	42,2	42,2	42,2
La Haye	72,5	72,5	50,7	52,0	61,1	56,8	51,6	51,3	49,3	38,7	39,9	47,7	46,1	55,4	55,4	55,4
Bangkok	43,4	43,1	41,4	42,9	40,7	40,7	41,3	41,3	41,3	41,3	41,2	41,2	41,2	41,2	42,9	42,9
Port of Spain	55,5	61,6	49,5	53,4	47,8	47,8	48,5	48,5	48,5	48,5	50,2	50,2	50,2	50,2	51,7	51,7
New York	68,5	68,9	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5	63,5
Services de sécurité des bureaux extérieurs	41,2	43,1	37,3	38,7	37,3	37,3	37,3	37,3	37,3	37,3	37,3	37,3	37,3	37,3	37,3	37,3
Genève	93,7	47,0	81,5	81,7	83,1	79,8	74,8	78,1	75,1	64,6	75,9	82,5	82,5	93,7	93,7	93,7
Centres d'information des Nations Unies	44,9	54,4	40,9	42,3	40,9	40,9	40,9	40,9	40,9	40,9	40,9	40,9	40,9	40,9	40,9	40,9

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

^a Moyenne des coefficients d'ajustement effectifs jusqu'en octobre; pour novembre et décembre : coefficients prévus.

Tableau 3
Taux de change de 2010 par rapport au dollar des États-Unis par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	Crédits initialement ouverts	Rapport sur l'exécution du budget		Variation (en pourcentage)		Taux de change mensuels pratiqués pour les opérations de l'ONU ^a											
	2010-2011	2010 ^a	2011 ^b	2010	2011	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vienne	0,718	0,753	0,753	(4,65)	(4,65)	0,693	0,714	0,741	0,743	0,754	0,819	0,811	0,763	0,787	0,735	0,735	0,735
Santiago	559,750	509,417	509,417	9,88	9,88	500,000	500,000	530,000	525,000	519,000	540,000	535,000	515,000	500,000	483,000	483,000	483,000
Addis-Abeba	12,590	14,074	16,380	(10,54)	(23,14)	12,630	12,670	13,340	13,380	13,440	13,500	13,520	13,580	13,690	16,380	16,380	16,380
UNMOGIP	48,240	45,835	45,835	5,250	5,25	46,650	46,000	46,120	45,450	44,400	46,650	46,280	46,720	46,750	45,000	45,000	45,000
Beyrouth	1 500,667	1 500,417	1 500,417	0,02	0,02	1 501,000	1 501,000	1 501,000	1 501,000	1 500,000	1 500,000	1 500,000	1 500,000	1 501,000	1 500,000	1 500,000	1 500,000
Gaza/UNRWA/ONUST	3,907	3,745	3,745	4,33	4,33	3,760	3,710	3,750	3,720	3,730	3,840	3,840	3,810	3,800	3,660	3,660	3,660
Nairobi	77,243	78,610	80,950	(1,74)	(4,58)	74,990	75,310	76,400	76,400	76,610	78,550	80,210	81,000	81,000	80,950	80,950	80,950
Mexico	13,458	12,772	12,860	5,37	4,65	12,800	12,800	12,950	12,570	12,180	13,030	12,830	12,820	12,700	12,860	12,860	12,860
La Haye	0,718	0,753	0,753	(4,65)	(4,65)	0,693	0,714	0,741	0,743	0,754	0,819	0,811	0,763	0,787	0,735	0,735	0,735
Bangkok	34,432	32,050	32,050	7,43	7,43	33,380	33,180	33,120	32,370	32,300	32,540	32,360	32,230	31,320	30,600	30,600	30,600
Port of Spain	6,300	6,282	6,282	0,29	0,29	6,300	6,310	6,310	6,320	6,300	6,300	6,320	6,320	6,300	6,200	6,200	6,200
Genève	1,085	1,046	1,046	3,73	3,73	1,030	1,051	1,084	1,062	1,082	1,158	1,084	1,041	1,026	0,976	0,976	0,976

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

^a Moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU, les taux effectifs ayant été utilisés jusqu'en octobre 2010 et le taux d'octobre ayant servi pour novembre et décembre.

^b Sur la base des taux de change effectifs au 1^{er} octobre 2010. Les taux effectifs moyens ont été utilisés pour les mois de janvier à octobre 2010, le taux d'octobre ayant été appliqué pour les mois de novembre et décembre, sauf pour Addis-Abeba, Nairobi et Mexico, où les taux effectifs d'octobre 2010 ont été utilisés.

Tableau 4
Évolution des traitements des agents des services généraux
en monnaie locale

(En pourcentage)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Année</i>	<i>Taux d'augmentation retenu pour l'ouverture de crédits initiale (année précédente = 100)</i>	<i>Taux ajustés dans le rapport sur l'exécution du budget</i>
Vienne	2010	0,80	1,27
	2011	1,30	1,90
Santiago	2010	2,90	3,21
	2011	3,10	3,50
Addis-Abeba	2010	12,00	26,56
	2011	9,00	11,00
UNMOGIP	2010	9,00	1,95
	2011	5,70	6,40
Beyrouth	2010	3,00	6,51
	2011	2,90	3,20
Gaza/UNRWA/ONUST	2010	2,50	5,92
	2011	2,10	2,40
Nairobi	2010	6,50	6,74
	2011	5,50	5,40
Mexico	2010	5,00	0,75
	2011	4,10	4,00
La Haye	2010	0,30	1,04
	2011	1,00	1,00
Bangkok	2010	2,20	4,24
	2011	1,90	2,00
Port of Spain	2010	7,80	4,03
	2011	6,70	5,90
New York	2010	1,20	—
	2011	1,30	1,00
Services de sécurité des bureaux extérieurs	2010	1,20	—
	2011	1,30	1,00
Genève	2010	0,40	0,87
	2011	0,70	0,80
Centres d'information des Nations Unies	2010	1,20	—
	2011	1,30	1,00

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Annexe I

Modifications proposées des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011

A. Par chapitre et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts pour 2010-2011 ^a	Modifications proposées							Prévisions révisées	Écart (pourcentage)
		Dépenses imprévues ou extra-ordinaires	Décisions des organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes	Montant total des modifications proposées		
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	101 004,3	65,0	–	(35,1)	(268,7)	(228,5)	–	(467,3)	100 537,0	(0,5)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	676 592,2	–	–	6 140,8	(10 117,3)	(1 834,2)	–	(5 810,7)	670 781,5	(0,9)
3. Affaires politiques	1 109 991,0	3 151,6	–	401,3	(467,6)	(488,8)	–	2 596,5	1 112 587,5	0,2
4. Désarmement	22 299,1	–	–	123,6	(196,9)	(91,0)	–	(164,3)	22 134,8	(0,7)
5. Opérations de maintien de la paix	107 710,9	2 079,8	–	2 926,1	(273,1)	(2 780,1)	–	1 952,7	109 663,6	1,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 437,4	–	–	(361,4)	(210,3)	157,3	–	(414,4)	8 023,0	(4,9)
7. Cour internationale de Justice	51 010,2	410,0	–	(1 685,8)	(1 522,0)	(1 606,6)	–	(4 404,4)	46 605,8	(8,6)
8. Affaires juridiques	45 845,0	–	–	(308,1)	(305,3)	164,9	–	(448,5)	45 396,5	(1,0)
9. Affaires économiques et sociales	166 217,1	–	–	–	(645,2)	131,1	–	(514,1)	165 703,0	(0,3)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 422,5	–	–	–	(16,6)	0,2	–	(16,4)	7 406,1	(0,2)
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 786,4	–	–	(219,7)	117,7	(43,4)	–	(145,4)	12 641,0	(1,1)
12. Commerce et développement	140 432,1	–	–	5 060,5	(6 233,0)	(2 629,8)	–	(3 802,3)	136 629,8	(2,7)
13. Centre du commerce international CNUCED-OMC	30 541,4	–	–	1 148,3	103,6	–	–	1 251,9	31 793,3	4,1
14. Environnement	14 406,2	–	–	(330,8)	185,3	(49,4)	–	(194,9)	14 211,3	(1,4)
15. Établissements humains	21 510,4	–	–	(594,5)	428,8	(780,0)	–	(945,7)	20 564,7	(4,4)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40 995,6	–	–	(1 729,3)	(893,3)	818,1	–	(1 804,5)	39 191,1	(4,4)
17. Développement économique et social en Afrique	132 697,1	–	–	(14 357,5)	8 379,5	(3 056,6)	–	(9 034,6)	123 662,5	(6,8)

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts pour 2010-2011 ^a	Modifications proposées							Prévisions révisées	Écart (pour- centage)
		Dépenses imprévues ou extra- ordinaires	Décisions des organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes	Montant total des modifications proposées		
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	93 919,3	–	–	6 862,3	(2 036,2)	(418,6)	–	4 407,5	98 326,8	4,7
19. Développement économique en Europe	67 876,0	–	–	2 476,7	(3 202,4)	(1 603,2)	–	(2 328,9)	65 547,1	(3,4)
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	111 654,0	–	–	8 168,8	(3 500,5)	(6 192,4)	–	(1 524,1)	110 129,9	(1,4)
21. Développement économique et social en Asie occidentale	66 602,8	–	–	9,5	1 468,6	(4 782,5)	–	(3 304,4)	63 298,4	(5,0)
22. Programme ordinaire de coopération technique	53 706,9	–	–	(868,8)	(591,9)	–	–	(1 460,7)	52 246,2	(2,7)
23. Droits de l'homme	142 743,8	1 204,8	–	4 410,1	(6 240,9)	(3 554,7)	–	(4 180,7)	138 563,1	(2,9)
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables	80 544,2	–	–	3 025,6	177,9	(30,2)	–	3 173,3	83 717,5	3,9
25. Réfugiés de Palestine	48 744,7	–	–	1 976,5	(1 103,5)	(5 905,3)	–	(5 032,3)	43 712,4	(10,3)
26. Aide humanitaire	29 904,9	–	–	342,2	(532,3)	(314,9)	–	(505,0)	29 399,9	(1,7)
27. Information	186 707,4	–	–	176,2	(1 061,5)	(1 155,4)	–	(2 040,7)	184 666,7	(1,1)
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	26 173,8	–	–	–	(74,5)	26,8	–	(47,7)	26 126,1	(0,2)
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	38 697,4	–	–	–	(193,3)	48,4	–	(144,9)	38 552,5	(0,4)
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	74 775,9	–	–	–	(221,6)	60,3	–	(161,3)	74 614,6	(0,2)
28D. Bureau des services centraux d'appui	174 779,1	–	–	–	(550,4)	39,5	–	(510,9)	174 268,2	(0,3)
28E. Administration (Genève)	121 680,1	–	–	4 573,2	(924,9)	1 398,4	–	5 046,7	126 726,8	4,1
28F. Administration (Vienne)	39 756,0	–	–	(1 846,7)	182,9	1 034,8	–	(629,0)	39 127,0	(1,6)
28G. Administration (Nairobi)	32 457,9	–	–	(886,5)	212,6	(2 647,7)	–	(3 321,6)	29 136,3	(10,2)
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	72 160,6	–	–	–	(140,0)	36,0	–	(104,0)	72 056,6	(0,1)
30. Contrôle interne	39 438,8	–	–	(106,5)	(284,6)	(122,7)	–	(513,8)	38 925,0	(1,3)
31. Activités administratives financées en commun	12 109,8	–	–	137,7	(220,9)	(33,2)	–	(116,4)	11 993,4	(1,0)
32. Dépenses spéciales	113 138,4	–	–	579,0	416,7	–	–	995,7	114 134,1	0,9
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	61 265,5	–	5 000,0	(324,7)	(556,3)	(57,7)	–	4 061,3	65 326,8	6,6
34. Sûreté et sécurité	239 288,5	–	–	1 151,1	380,7	(2 372,6)	–	(840,8)	238 447,7	(0,4)

	Crédits initialement ouverts pour 2010-2011 ^a	Modifications proposées							Prévisions révisées	Écart (pour- centage)
		Dépenses imprévues ou extra- ordinaires	Décisions des organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes	Montant total des modifications proposées		
<i>Chapitre des dépenses</i>										
35. Compte pour le développement	23 651,3	–	–	–	–	–	–	–	23 651,3	–
36. Contributions du personnel	517 285,2	–	–	3 267,0	6 225,3	11 628,9	–	21 121,2	538 406,4	4,1
Total	5 158 961,2	6 911,2	5 000,0	29 301,1	(24 305,4)	(27 234,8)	–	(10 327,9)	5 148 633,3	(0,2)

^a Résolutions 64/244 A de l'Assemblée générale

B. Par lieu d'affectation et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Crédits initialement ouverts pour 2010-2011	Dépenses imprévues ou extra- ordinaires	Décisions des organes directeurs	Modifications proposées					Prévisions révisées	Écart (pourcentage)
				Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes	Montant total des modifications proposées		
New York	2 882 234,5	5 296,4	5 000,0	—	(3 441,6)	4 434,4	—	11 289,2	2 893 523,7	0,4
Genève	1 062 266,3	1 204,8	—	36 694,2	(24 552,4)	(15,3)	—	13 331,3	1 075 597,6	1,3
Vienne	193 499,6	—	—	(8 096,1)	(1 396,9)	5 325,9	—	(4 167,1)	189 332,5	(2,2)
Santiago	120 439,1	—	—	9 227,2	(2 499,3)	(6 969,9)	—	(242,0)	120 197,1	(0,2)
Addis-Abeba	182 938,2	—	—	(18 416,6)	8 341,4	(3 443,6)	—	(13 518,8)	169 419,4	(7,4)
Beyrouth	99 854,1	—	—	13,4	2 717,9	(5 158,3)	—	(2 427,0)	97 427,1	(2,4)
Nairobi	138 815,8	—	—	(3 532,0)	1 217,4	(9 635,7)	—	(11 950,3)	126 865,5	(8,6)
Bangkok	130 913,4	—	—	8 729,3	(1 287,7)	101,2	—	7 542,8	138 456,2	5,8
Autres ^a	348 000,2	410,0	—	4 681,7	(3 404,2)	(11 873,5)	—	(10 186,0)	337 814,2	(2,9)
Total	5 158 961,2	6 911,2	5 000,0	29 301,1	(24 305,4)	(27 234,8)	—	(10 327,9)	5 148 633,3	(0,2)

^a UNMOGIP, ONUST, Gaza, UNRWA, Mexico, La Haye et Port of Spain.

Annexe II

Exercice biennal 2010-2011 : montant estimatif des augmentations ou des diminutions des crédits demandés, par chapitre du budget et par principal objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses		Traitements et dépenses communes de personnel	Voyage	Travaux d'imprimerie	Services contractuels divers	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires, et mobilier et matériel	Divers	Augmentation (diminution) totale
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	(543,0)	73,7	–	1,8	(7,6)	0,4	7,4	(467,3)
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(4 612,9)	0,7	0,2	250,0	22,8	119,2	(1 590,7)	(5 810,7)
3.	Affaires politiques	1 420,5	525,7	(0,6)	(2,3)	493,6	160,1	(0,5)	2 596,5
4.	Désarmement	(189,1)	0,4	–	0,1	0,1	0,5	23,7	(164,3)
5.	Opérations de maintien de la paix	543,3	630,1	–	39,7	568,0	171,6	–	1 952,7
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	(389,3)	0,1	(0,8)	(0,3)	(2,4)	(0,6)	(21,1)	(414,4)
7.	Cour internationale de Justice	(4 109,3)	0,1	(14,8)	(30,1)	(179,8)	(70,5)	–	(4 404,4)
8.	Affaires juridiques	(440,3)	2,0	(4,3)	(1,7)	0,1	(4,7)	0,4	(448,5)
9.	Affaires économiques et sociales	(521,8)	3,6	1,3	1,8	0,6	0,0	0,4	(514,1)
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	(17,1)	0,3	0,2	0,0	0,1	0,1	–	(16,4)
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	(146,7)	0,4	0,5	0,3	0,1	–	–	(145,4)
12.	Commerce et développement	(4 124,7)	1,5	7,2	–	109,4	118,7	85,6	(3 802,3)
13.	Centre du commerce international CNUCED-OMC	–	–	–	–	–	–	1 251,9	1 251,9
14.	Environnement	(178,4)	0,2	(0,9)	(5,8)	(5,1)	(4,9)	–	(194,9)
15.	Établissements humains	(875,5)	0,3	(6,6)	(22,1)	(25,2)	(16,6)	–	(945,7)
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(1 734,5)	2,1	(23,0)	(11,2)	(19,3)	(16,7)	(1,9)	(1 804,5)
17.	Développement économique et social en Afrique	(6 615,7)	2,1	(22,4)	(150,1)	(1 791,1)	(397,4)	(60,0)	(9 034,6)
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3 677,9	0,6	18,5	58,0	439,0	213,0	0,5	4 407,5
19.	Développement économique en Europe	(2 442,4)	0,9	3,6	22,2	3,3	30,3	53,2	(2 328,9)

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Traitements et dépenses communes de personnel</i>	<i>Voyage</i>	<i>Travaux d'imprimerie</i>	<i>Services contractuels divers</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires, et mobilier et matériel</i>	<i>Divers</i>	<i>Augmentation (diminution) totale</i>
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(2 014,8)	1,1	(2,9)	(14,7)	449,6	57,6	–	(1 524,1)
21. Développement économique et social en Asie occidentale	(3 359,7)	0,2	0,5	9,0	27,8	14,5	3,3	(3 304,4)
22. Programme ordinaire de coopération technique	(1 616,6)	4,5	–	2,2	2,2	(4,7)	151,7	(1 460,7)
23. Droits de l'homme	(4 830,5)	342,4	6,9	58,6	142,9	67,4	31,6	(4 180,7)
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables	(74,1)	–	–	–	–	–	3 247,4	3 173,3
25. Réfugiés de Palestine	(5 032,3)	–	–	–	–	–	–	(5 032,3)
26. Aide humanitaire	(545,4)	0,7	0,7	9,8	14,8	3,7	10,7	(505,0)
27. Information	(2 091,1)	1,9	(0,1)	24,7	13,1	11,4	(0,6)	(2 040,7)
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	(48,1)	0,1	–	0,3	0,1	(0,1)	–	(47,7)
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	(146,4)	0,2	–	1,2	0,1	0,0	–	(144,9)
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	(186,3)	0,6	0,1	22,9	0,7	0,7	–	(161,3)
28D. Bureau des services centraux d'appui	(570,8)	0,0	0,1	6,8	51,1	1,9	–	(510,9)
28E. Administration (Genève)	3 17,8	(0,1)	–	203,7	1 335,8	165,0	144,5	5 046,7
28F. Administration (Vienne)	(9,4)	–	–	(21,1)	(136,1)	(67,6)	(394,8)	(629,0)
28G. Administration (Nairobi)	(2 916,5)	–	–	(18,3)	(344,1)	(42,7)	–	(3 321,6)
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	(129,6)	0,6	–	13,3	10,5	1,2	–	(104,0)
30. Contrôle interne	(505,9)	1,6	–	(3,5)	(2,3)	(2,7)	(1,0)	(513,8)
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	(116,4)	(116,4)
32. Dépenses spéciales	980,8	–	–	0,1	14,8	–	–	995,7
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	4 061,3	4 061,3
34. Sûreté et sécurité	(1 058,1)	2,0	–	(17,1)	(26,7)	(72,2)	331,3	(840,8)
36. Contributions du personnel	21 121,2	–	–	–	–	–	–	21 121,2
Total	(21 134,8)	1 600,6	(36,6)	428,2	1 160,9	435,9	7 217,9	(10 327,9)

Annexe III

**Exercice biennal 2010-2011 : montant estimatif des augmentations
ou des diminutions des crédits demandés au titre des activités
financées en commun et des mesures de sécurité interorganisations
(montants bruts), par facteur de variation**

(En millier de dollars des États-Unis)

	Modifications proposées							Prévisions révisées	Écart (en pourcentage)
	Crédits initialement ouverts	Dépenses imprévues ou extraordinaires	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance de postes	Montant total des modifications demandées		
Commission de la fonction publique internationale	17 755,9	–	–	(61,4)	19,5	–	(41,9)	17 714,0	(0,2)
Mesures de sécurité interorganisations	242 040,5	–	(1 390,4) ^a	(310,0)	3 265,6 ^b	–	1 565,2	243 605,7	0,6
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	5 430,5	–	103,9	(123,8)	(24,5)	–	(44,4)	5 386,1	(0,8)
Corps commun d'inspection	13 075,3	–	457,9	(699,5) ^c	(139,4) ^d	–	(381,0)	12 694,3	(2,9)
Total	278 302,2	–	(828,6)	(1 194,7)	3 121,2	–	1 097,9	279 400,1	0,4

^a Pour l'essentiel, ajustements apportés en fonction des variations de l'euro entre les taux utilisés dans le présent rapport et ceux envisagés lors de l'ouverture de crédits initiale.

^b Ajustements apportés aux coûts standard sur la base des dépenses communes de personnel effectives et des coûts effectifs moyens constatés depuis le début de l'exercice biennal.

^c Pour l'essentiel, modifications au titre du coefficient d'ajustement.

^d Pour l'essentiel, ajustements apportés aux coûts standard sur la base des dépenses communes de personnel effectives.

Annexe IV

Dépenses engagées au 31 octobre 2010 au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédits ouverts ^a	–	5 158 961,2
Engagements non réglés	172 258,5	–
Décaissements	1 740 305,3	–
Total des dépenses		1 912 563,8
Solde non engagé		3 246 397,4

^a Crédits initialement ouverts (résolution 64/244 A-C de l'Assemblée générale) et crédits ouverts ultérieurement (résolutions 64/260 et 64/288).

Annexe V

Réponses au questionnaire sur les mécanismes mis en place par les organismes des Nations Unies pour prévenir et limiter les effets de l'inflation et des fluctuations des taux de change

Organisation	Mécanismes de protection contre		Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne			
	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	Bilan de l'expérience acquise
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Oui	Oui	L'efficacité du système d'actualisation des coûts mis en place par la FAO pour se protéger de l'inflation dépend de l'exactitude des prévisions relatives à l'évolution future des coûts. Avant chaque exercice biennal, la FAO procède à une actualisation des coûts en fonction de l'inflation, et c'est sur cette base que le montant net de l'enveloppe budgétaire est proposé à la Conférence sur le programme de travail et le budget de l'Organisation. Une fois l'enveloppe budgétaire nette votée, son montant reste inchangé pour deux ans, et toute inflation imprévue doit être absorbée dans le cadre des crédits votés. Inversement, l'Organisation conserve tout excédent imprévu et peut le mettre à profit dans le cadre de son programme.	Les États membres versent leurs contributions en dollars des États-Unis et en euros, selon la méthode de la mise en recouvrement fractionnée des contributions. Il n'y a pas de protection contre les fluctuations des taux de change des monnaies autres que le dollar et l'euro.	Il y a une exposition aux risques de change associés à l'euro et aux monnaies liées à l'euro pour environ 50 % du montant net de l'enveloppe budgétaire. La FAO ne dispose d'aucun mécanisme permettant de protéger son programme de travail des fluctuations des taux de change touchant des monnaies autres que le dollar et l'euro.	Voir le rapport de la FAO intitulé « Résultats du mécanisme de mise en recouvrement fractionnée des contributions 2004-05 » (C2005/16)

Organisation	Mécanismes de protection contre		Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne			Bilan de l'expérience acquise
	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	Oui	Oui		Le budget de l'AIEA bénéficie d'une protection efficace contre les fluctuations de change grâce au système de la mise en recouvrement fractionnée des contributions. Une part importante des dépenses de l'Agence étant engagée en dollars, ce système permet d'assurer que les contributions des États membres confèrent à l'Agence un pouvoir d'achat suffisant pour que les fluctuations de change n'aient pas d'incidences sur l'exécution du programme adopté.	Environ 20 %	Le système de la mise en recouvrement fractionnée des contributions fonctionne bien, même s'il demande beaucoup de travail et est quelque peu rebutant pour les responsables, en raison de la révision mensuelle de leur enveloppe budgétaire. D'après notre expérience, l'automatisation de la mise en recouvrement fractionnée des contributions au sein du progiciel de gestion intégré exige un certain degré d'adaptation.
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	Non	Non	Sans objet	Mise en recouvrement fractionnée des contributions	Environ 35 % pour l'exercice triennal 2008-2010	Sans objet, puisque l'OACI n'a commencé à appliquer la mise en recouvrement fractionnée des contributions qu'en 2010.
Union internationale des télécommunications (UIT)	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Le budget est libellé en francs suisses. Les dépenses effectuées en dollars représentent à peu près 5,8 % de l'ensemble du budget.	L'augmentation des coûts liée aux augmentations réglementaires et aux fluctuations des taux de change pourrait être absorbée dans le cadre du budget. Le Conseil de l'UIT autorise le Secrétaire général de l'Union à ajuster le budget de

Organisation	Mécanismes de protection contre		Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne			
	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	Bilan de l'expérience acquise
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	Oui	Oui	Budget ordinaire (de base) (principalement financé à partir des quotes-parts) a) Le budget comporte une rubrique spécifique (titre IV – Augmentations prévisibles des coûts) destinée à couvrir les augmentations réglementaires et liées à l'inflation prévues pour l'exercice biennal. Lors de la mise en œuvre du programme, les sommes inscrites au titre IV sont transférées vers les autres composantes du budget en fonction des besoins effectifs, sous réserve de l'accord préalable du Conseil exécutif. b) Tout surcoût lié à l'inflation, qui dépasserait les montants inscrits au titre IV, devrait être absorbé dans le cadre du budget existant de l'Organisation. Projets extrabudgétaires (financés par les donateurs) a) Les services compétents sont encouragés à intégrer des clauses d'adaptation à l'inflation dans les budgets	Budget ordinaire (de base) Mise en recouvrement fractionnée des contributions : Les contributions des États membres sont calculées et versées pour partie en dollars et pour partie en euros, selon un pourcentage arrêté par la Conférence générale en fonction des tendances les plus récentes enregistrées en matière de dépenses et de l'évolution prévisible du schéma monétaire. Ce système protège l'Organisation des fluctuations de change en transférant le risque vers les États membres. De plus, l'Organisation a recours à la technique budgétaire du dollar constant : le budget ordinaire (de base) est établi sur la base d'un taux de change euro-dollar constant, ce qui présente, notamment, les avantages suivants : Cela permet aux services compétents de planifier et	Le budget est établi en dollars. L'exposition globale au risque de change lié à l'euro s'élève à 57 % et elle est couverte par le versement d'un pourcentage équivalent de contributions en euros au budget ordinaire et, dans une large mesure, par des contributions en euros aux projets extrabudgétaires. Les besoins d'achats de devises sont réduites à un strict minimum.	manière à absorber l'augmentation des coûts liée à l'inflation et aux écarts de change en puisant dans le compte de réserve. Pour l'inflation : Bien que le montant des sommes à inscrire au titre IV soit calculé, au départ, en fonction des besoins théoriques, le montant final approuvé par l'organe directeur est généralement beaucoup plus faible. Le titre IV n'offre donc qu'une protection partielle contre l'inflation, et l'Organisation est souvent obligée de procéder à des arbitrages dans l'emploi de ces fonds. Pour les fluctuations de change : Du fait du recours aux dollars constants, le plafond budgétaire peut ne pas correspondre au coût effectif du budget pour les États membres. Il faut donc revoir périodiquement ce taux, pour s'assurer qu'il reste pertinent par rapport aux taux de change moyens

Organisation	Mécanismes de protection contre		Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne			
	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	Bilan de l'expérience acquise
			qu'ils établissent pour des projets pluriannuels. b) Tout surcoût lié à l'inflation qui irait au-delà des sommes estimées devrait être absorbé dans le cadre du budget approuvé pour le projet.	de mener à bien l'essentiel de leurs activités faisant appel à l'euro sans avoir à se préoccuper des fluctuations de change; Le recours durable à un taux de change constant facilite la comparaison entre les budgets. Projets extrabudgétaires Les services compétents sont encouragés à intégrer des clauses d'adaptation aux fluctuations de change dans les budgets qu'ils établissent pour les projets. Tout surcoût lié à des fluctuations de change qui irait au-delà de ce qui est prévu par ces clauses devrait normalement être absorbé dans le cadre du budget approuvé pour le projet. Cependant, à titre exceptionnel, les donateurs pourraient être invités à accorder des financements supplémentaires.		effectivement en vigueur sur le marché; À partir de 2010, avec l'adoption des normes IPSAS, l'UNESCO cessera d'employer un taux de change constant pour ses dépenses en euros : elle se servira désormais, pour ses états financiers, des taux de change opérationnels mensuels du système des Nations Unies. Toutefois, le budget continuera d'être établi et contrôlé à partir du taux constant. Par conséquent, des rapprochements seront effectués pour les écarts liés à ce recours à des taux différents pour les états financiers et pour les documents budgétaires.
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	Oui	Oui	S'agissant du budget d'appui biennal, les prévisions budgétaires présentées pour approbation au Conseil d'administration tiennent compte de l'augmentation prévisible des coûts (y compris du fait de l'inflation). En revanche, une fois approuvée par le	Le FNUAP confie à la Trésorerie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le soin de gérer ses opérations de change (opérations de couverture); le PNUD administre le programme de couverture en contrepartie d'une rémunération. Le	Comme on l'a indiqué plus haut, le budget d'appui biennal est adopté et géré en dollars. Pour l'exercice biennal 2010-2011, les bureaux extérieurs représentent environ 65 % de ce budget, et certains d'entre eux utilisent d'autres monnaies.	Sur le plan budgétaire, le FNUAP, qui mène ses activités dans le monde entier, se trouve très exposé aux mouvements des taux de change. Toutefois, leurs incidences sont limitées du fait que les crédits sont ouverts en dollars,

Mécanismes de protection contre			Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne			
Organisation	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	Bilan de l'expérience acquise
			Conseil d'administration, l'enveloppe budgétaire globale reste inchangée. En règle générale, aucun dispositif d'actualisation des coûts ou autre mécanisme d'absorption de l'inflation n'est prévu en cas d'inflation plus forte que prévue. Toutefois, dans des cas exceptionnels, le Règlement financier comporte la disposition suivante : « À la suite d'une session du Conseil d'administration tenue durant la deuxième année d'un exercice biennal budgétaire, le Directeur exécutif peut utiliser une provision pour imprévus, représentant au maximum 3 % (trois pour cent) du montant brut des crédits ouverts, pour faire face à des besoins imprévus résultant des fluctuations de change, de l'inflation ou de décisions de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'utilisation de cette provision au Conseil d'administration à sa session ordinaire suivante, par l'intermédiaire du Comité consultatif. »	FNUAP ne dispose pas d'une réserve pour les pertes et les gains liés au change : toute recette tirée des opérations de couverture est traitée comme une recette ordinaire, et le coût des opérations de couverture est financé à partir des ressources ordinaires. En matière de gestion, le budget d'appui biennal est présenté et adopté en dollars et, en dehors du dispositif exceptionnel évoqué à la colonne ci-contre, aucun mécanisme ne permet d'en actualiser les coûts en cas de fluctuations défavorables des taux de change. Le programme de couverture ne s'applique pas aux contributions reçues au titre des autres ressources. Pour ces contributions, le FNUAP gère le risque en insérant dans ses accords de cofinancement une clause qui dispose que, si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont à attendre ou se produisent (qu'elles soient dues à l'inflation, à des fluctuations de change ou à des impondérables), le		une monnaie qui est généralement plus forte que celle des pays où les bureaux extérieurs sont implantés. En revanche, s'agissant des recettes, l'exposition du FNUAP aux mouvements des taux de change est plus grande, comme en témoigne l'actuelle volatilité des cours euro/dollar. Dans la mesure où une grande partie des promesses de dons sont formulées en euros, le FNUAP gère cette exposition au risque de change en achetant des instruments financiers administrés par le PNUD. De plus, le FNUAP assure un suivi régulier de ses estimations de recettes, en tenant compte des fluctuations de change, et gère les ressources mises à la disposition de ses bureaux pendant l'année conformément à ces estimations.

Organisation	Mécanismes de protection contre		Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne			
	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	Bilan de l'expérience acquise
				FNUAP présente au donateur, dans les meilleurs délais, une estimation du financement supplémentaire nécessaire; si le donateur ou d'autres sources de financement ne sont pas disposés à fournir ce financement supplémentaire, le FNUAP et le donateur se concertent dans l'objectif de dégager des ressources supplémentaires; s'il n'est pas possible d'obtenir les ressources nécessaires, le FNUAP peut réduire, suspendre ou cesser les activités financées dans le cadre du présent accord.		
Organisation mondiale du tourisme (OMT)	Non	Non	Sans objet	Sans objet	En 2009, le solde net négatif imputable aux écarts de change a représenté 0,15 % du total du budget ordinaire. Toutefois, pour les fonds extrabudgétaires, ce solde négatif net s'est élevé à 0,4 % des recettes perçues. Qu'ils soient positifs ou négatifs, les écarts de change sont comptabilisés parmi les recettes diverses. Le solde net constaté à la fin de chaque exercice financier est transféré vers la réserve des recettes diverses.	Pour éviter les écarts de change, la meilleure solution consiste à faire correspondre la monnaie habituelle de règlement des opérations et celle dans laquelle les fonds sont reçus. En 2002, l'OMT a décidé de tenir sa comptabilité et son budget en euros, ce qui a considérablement réduit ses risques de change. Le système budgétaire de l'OMT ne la protège ni de l'inflation, ni des fluctuations de change.

Organisation	Mécanismes de protection contre		Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne			Bilan de l'expérience acquise
	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	
						Le budget ne peut pas faire l'objet d'une réactualisation des coûts parce qu'il est formulé en euros courants et non constants. Cette absence de dispositifs de protection se fait sentir au niveau des dépenses (pas de protection en cas d'augmentation des prix) ainsi qu'au niveau des recettes (moins de pouvoir d'achat tiré des recettes si le principe de la croissance nominale nulle est appliqué aux contributions). Reste qu'à l'époque actuelle, qui se caractérise par une inflation faible, le risque n'est pas trop important. D'un autre côté, s'agissant de la protection des dépenses, la situation pourrait entraîner un déficit du fait de la croissance nominale nulle des contributions. S'agissant des taux de change, le budget ordinaire et les coûts qui y sont associés sont principalement libellés en euros. Tout risque de change serait supporté, pour la plus grande part, par les fonds

Organisation	Mécanismes de protection contre		Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne			Bilan de l'expérience acquise
	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Non	Oui	La plupart des dépenses de l'OMPI se font en francs suisses, puisqu'elle s'approvisionne principalement en produits et services sur le marché local, étant précisé que l'on peut s'attendre à ce que les prix restent relativement stables en Suisse. D'une manière générale, l'OMPI tient compte, dans ses documents budgétaires, des « variations liées aux programmes » et des « variations liées aux coûts ». La budgétisation des dépenses de personnel tient compte des augmentations de coûts prévisibles liées aux divers ajustements réglementaires dus aux changements de	Les besoins immédiats de l'Organisation dans les principales monnaies (euro, yen et dollar) sont comparés aux sommes reçues, et le solde est immédiatement vendu. Les fruits de cette vente sont alors placés sur des comptes à fort rendement (des comptes de la Banque nationale suisse offrant à peu près le même rendement que les obligations d'État à 10 ans émises par la Suisse).	Environ 63 %	extrabudgétaires libellés en euros ou en dollars. Les paiements étant généralement effectués dans la monnaie de la contribution volontaire, le risque est faible. Pour résumer, il n'existe pas de dispositif visant expressément à faire face à l'inflation et aux écarts de change, mais il s'agit d'un problème mineur dans le contexte actuel. Il est important de suivre une politique d'investissement prudente, au vu de l'instabilité actuelle des marchés.

Mécanismes de protection contre		Si oui, dispositifs mis en œuvre en ce qui concerne				
Organisation	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	L'inflation	Les fluctuations des taux de change	Pourcentage d'exposition au risque de change	Bilan de l'expérience acquise
			classe et d'échelon ou à l'augmentation des primes d'assurance médicale, par exemple. Les budgets relatifs aux autres dépenses reflètent les montants globaux nécessaires à la conduite des diverses activités de l'OMPI, compte tenu des évolutions de coûts prévues pour l'exercice financier suivant.			